

Diagnostic préalable à l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Synthèse du rapport et présentation des enjeux et pistes d'action

ORDRE DU JOUR



1. LE TERRITOIRE ET L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICE

2. LES BESOINS RESSENTIS

3. EVALUATION DE L'ACCESSIBILITE

4. SUITE DE LA DEMARCHE

I) Le territoire et l'organisation de l'offre de service

► A. Les grands axes de communication

→ Les principales voies de communication et lignes de transport en commun convergent vers Angoulême



Le département est traversé du Nord au Sud par la RN 10 et d'Est en Ouest par la RN 141. **Angoulême constitue le point de convergence de ces axes structurants.**

Le territoire **bénéficie du TGV** (ligne Paris-Bordeaux) notamment à Angoulême et Ruffec.

De plus, plusieurs fois par jour, les TER desservent depuis Angoulême :

-vers le nord en direction de Poitiers, les gares de Luxé et Ruffec ;

-vers le sud, en direction de Bordeaux, Chalais et Montmoreau

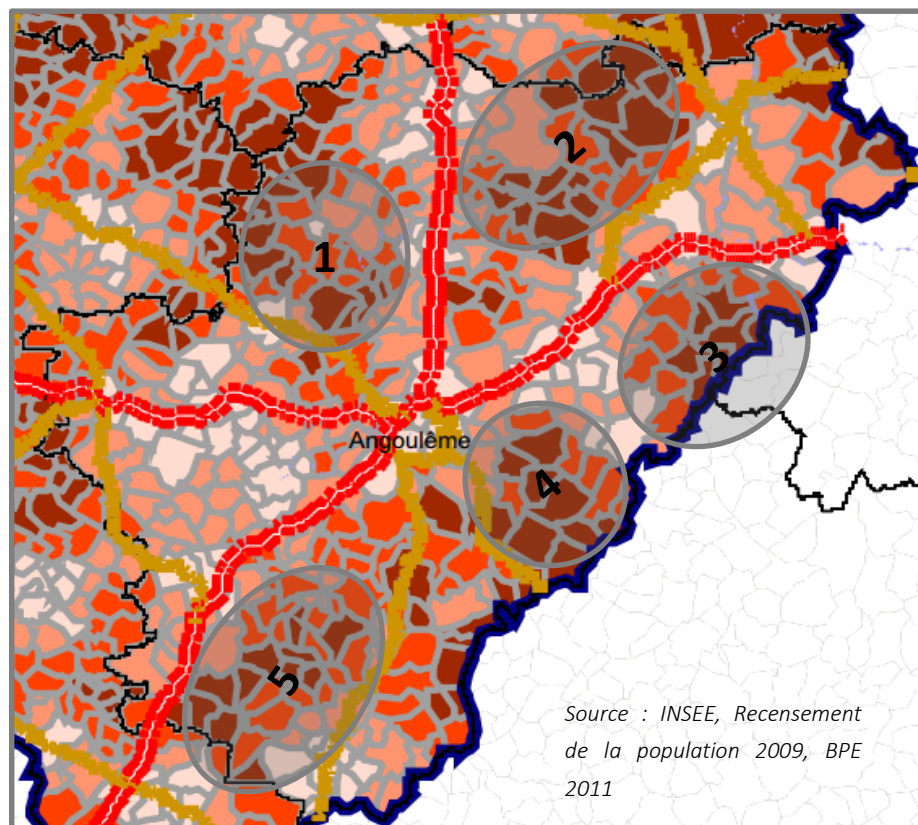
-vers l'est, en direction de Limoges, Chabanais, Exideuil-sur-Vienne, Roumazières-Loubert, Chasseneuil-sur-Bonnieure, La Rochefoucauld, Ruelle-sur-Touvre

-vers l'ouest, en direction de Saintes et Royan, les gares de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac-Charente et Cognac.

I) Le territoire et l'organisation de l'offre de service

► B. Positionnement des communes par rapport à l'offre de service

→ Les temps de trajet pour accéder aux services sont accentués dans les zones interstitielles aux principaux axes de communication.



Temps moyen d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire

■ 11 minutes et au-delà	■ de 7 à moins de 9 minutes
■ de 9 à moins de 11 minutes	■ moins de 7 minutes

La Charente présente **5 zones d'éloignement aux services de la gamme de intermédiaire**:

- 1) au Nord-Ouest, entre Aigre et Rouillac;
- 2) au Nord, entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Champagne-Mouton
- 3) À l'est, autour de Montemboeuf
- 4) À l'est, au sud de Montbron et à l'est d'Angoulême
- 5) Au sud, entre Montmoreau-Saint-Cybard et Barbezieux-Saint-Hilaire

Méthode et définitions

La gamme de proximité est composée d'équipements fréquents correspondant aux premières nécessités : supérette, écoles, médecin généraliste...

La gamme intermédiaire contient des équipements moins fréquents mais relativement nombreux : supermarché, collège, opticien...

La gamme supérieure est composée d'équipements rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les deux autres gammes : hypermarché, lycée, cardiologue...

I) Le territoire et l'organisation de l'offre de service

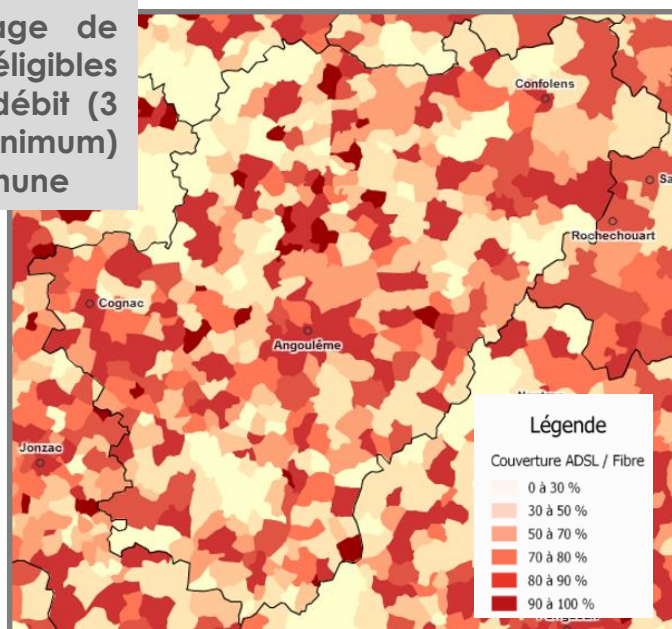
► C. Couverture mobile et numérique

→ Un éloignement accentué par une moins bonne qualité des réseaux TIC

Si la Charente est quasi intégralement couverte par le haut-débit à 512 ko, **une majorité de communes présente un taux de lignes éligibles au 3mbps inférieur à 50%**. En téléphonie mobile, il reste **beaucoup de zones blanches ou grises non officiellement reconnues**.

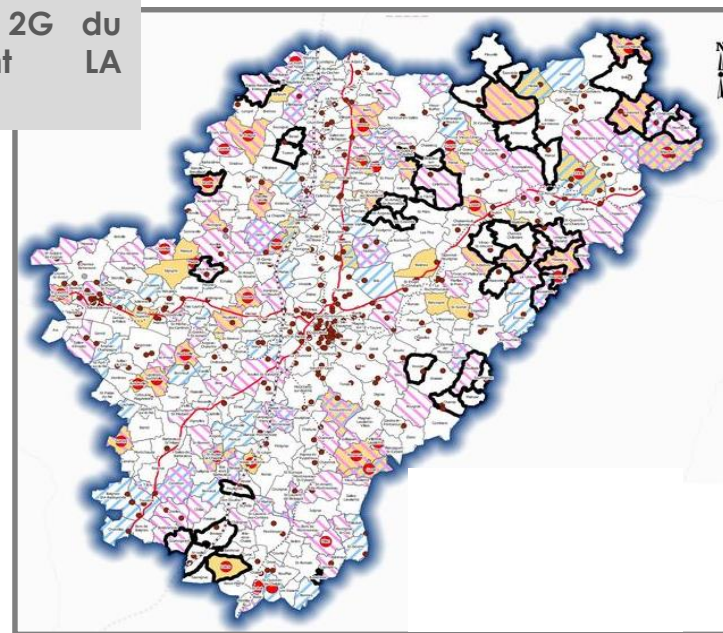
On note une **concentration de ces zones sur les Communauté de Communes situées dans les zones interstitielles citées ci-avant** (Haute Charente, Confolentais, Pays Manslois, Seuil Charente Périgord, Pays d'Aigre, Val de Charente et 4B).

Pourcentage de lignes éligibles au haut-débit (3 mbps minimum) par commune



Source : France Très Haut Débit

Couverture 2G du département CHARENTE



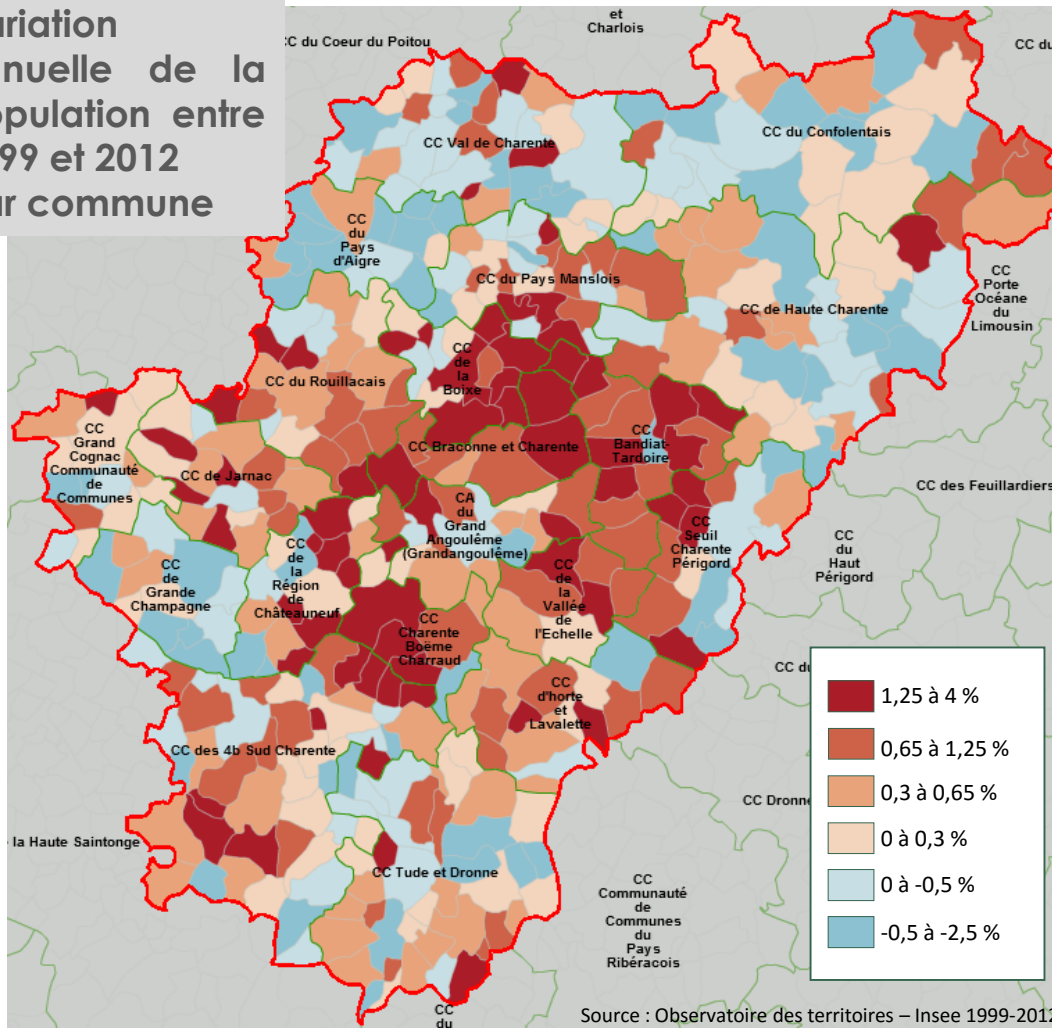
Source : programme de résorption des zones blanches et bilan de l'enquête auprès des communes

I) Le territoire et l'organisation de l'offre de service

► D. Les dynamiques démographiques

→ Des dynamiques démographiques très contrastées entre le co

Variation annuelle de la population entre 1999 et 2012 par commune



1) Des CdC dynamiques autour du Grand Angoulême : CC de la Boixe, CC Braconnne et Charente, CC Boeme Charente Charraud, CC de la Vallée de l'Echelle, CC du Rouillacais, CC Bandiat Tardoire, CC de la Région de Châteauneuf, CC de Jarnac, CC Grand Cognac.

2) Des CdC plus contrastées (associant communes dynamiques et en déprises), CC des 4b,, CC d'Horte et Lavalette, CC du Pays Manslois, CC Seuil Charente Périgord.

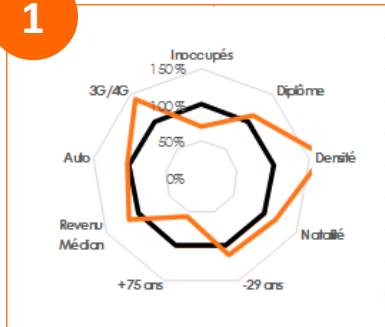
3) Des CdC en déprise : CC du Pays d'Aigre, CC du Confolentais, CC de Haute Charente, CC Val de Charente, CC de grande Champagne, CC Tude et Dronne.

I) Le territoire et l'organisation de l'offre de service

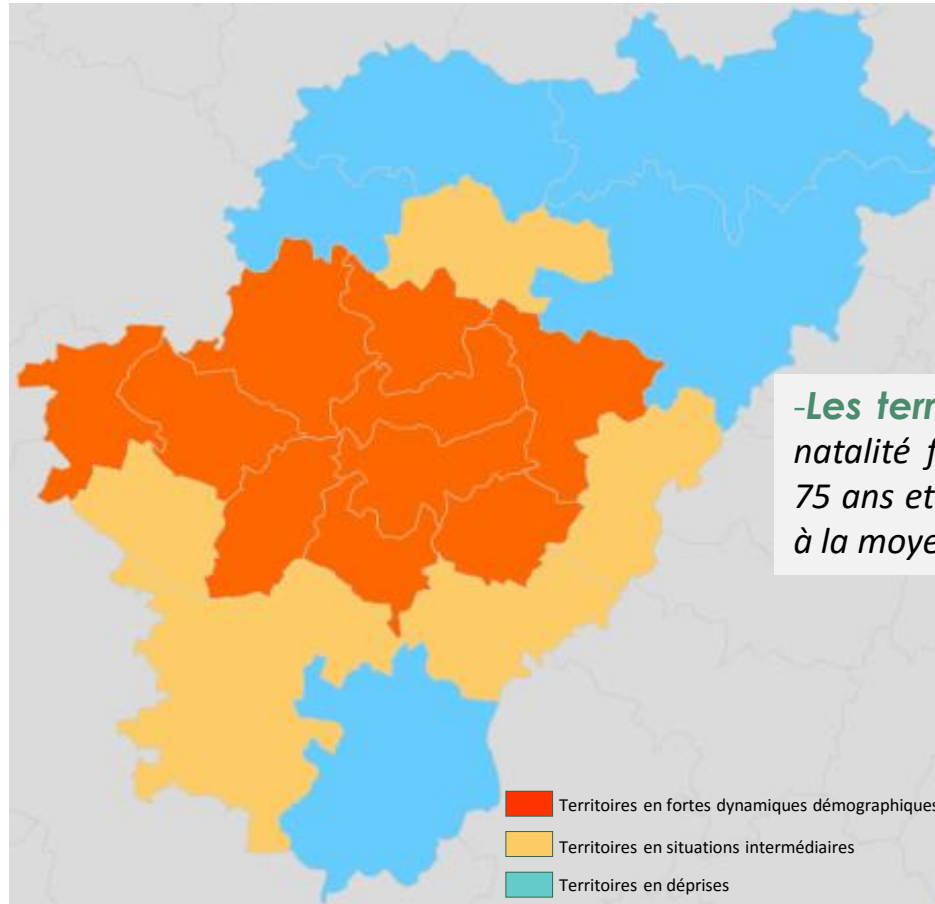
► E. Profils sociodémographiques

→ 3 profils sociodémographiques très liés à la dynamique démographique

1



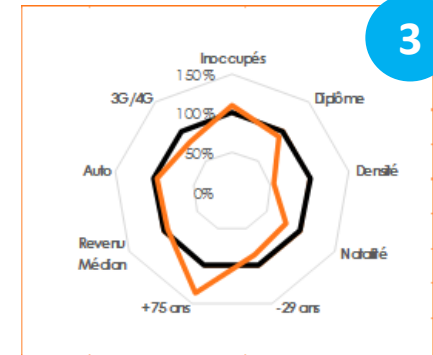
-Les territoires favorisés: natalité dynamique, surreprésentation des - de 29 ans, sous-représentation des + de 75 ans, des revenus médians, niveaux de diplôme et une couverture en 3G supérieurs à la moyenne.



Source : Teritéo

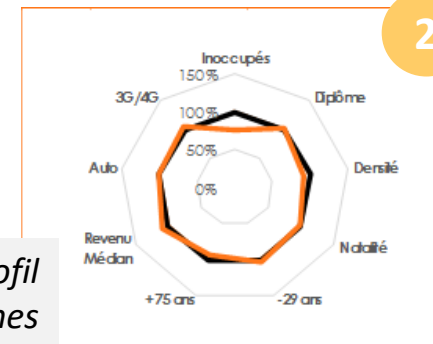
-Les territoires intermédiaires dont le profil type se rapproche en tout point des moyennes départementales.

3



-Les territoires défavorisés: densité et natalité faible, surreprésentation des + de 75 ans et une couverture mobile inférieure à la moyenne départementale.

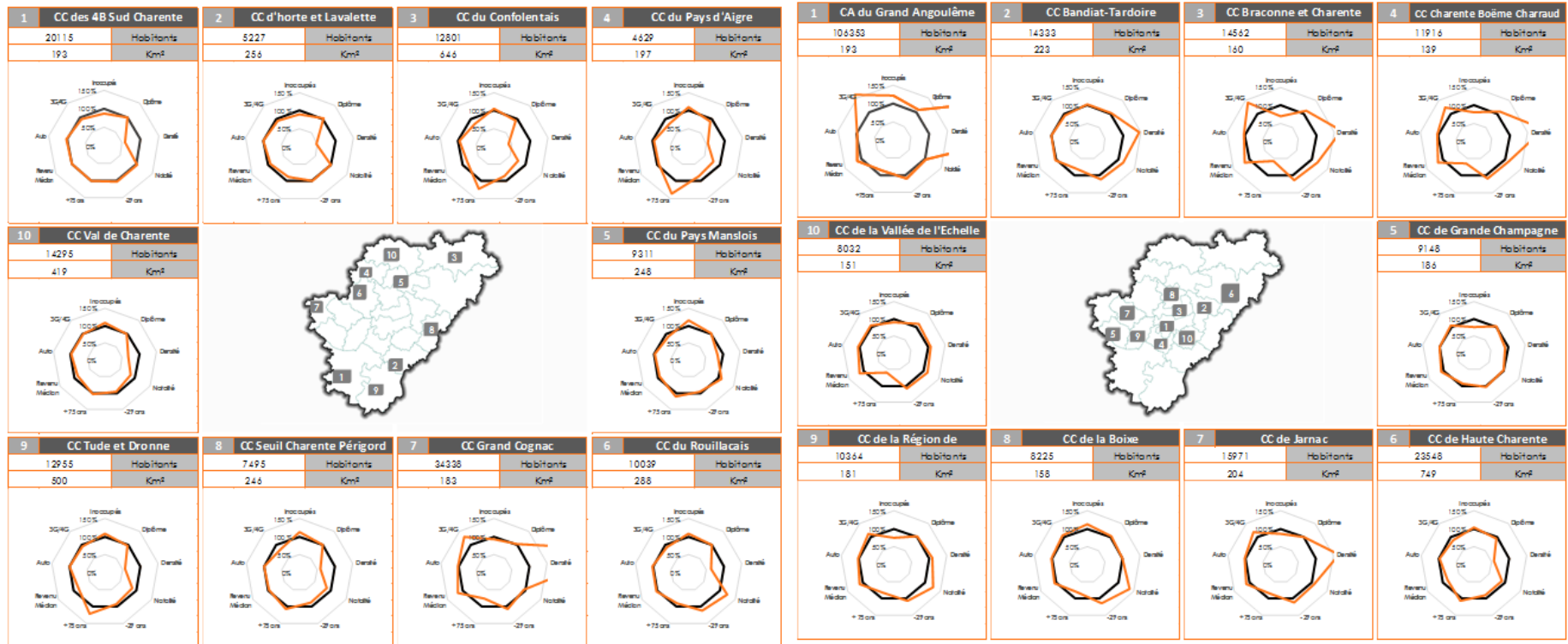
2



I) Le territoire et l'organisation de l'offre de service

► E. Profils sociodémographiques

→ Une présentation du profil de chaque EPCI est proposée dans le rapport



Les caractéristiques sociodémographiques :

Utilisation de graphiques en radar pour l'analyse des caractéristiques sociodémographiques des EPCI.

Ces graphiques s'élaborent sur une valeur de référence que l'on suppose égale à 100 (pour notre cas la moyenne départementale). Pour chaque indicateur des variations relatives par rapport à cette valeur de base sont déterminées.

Cette approche, permet d'avoir un regard synthétique sur un panel d'indicateurs clés. Cette approche présente également l'avantage de réaliser rapidement des comparaisons entre des profils différents.

Méthode et définitions

1) Le territoire et l'organisation de l'offre de service

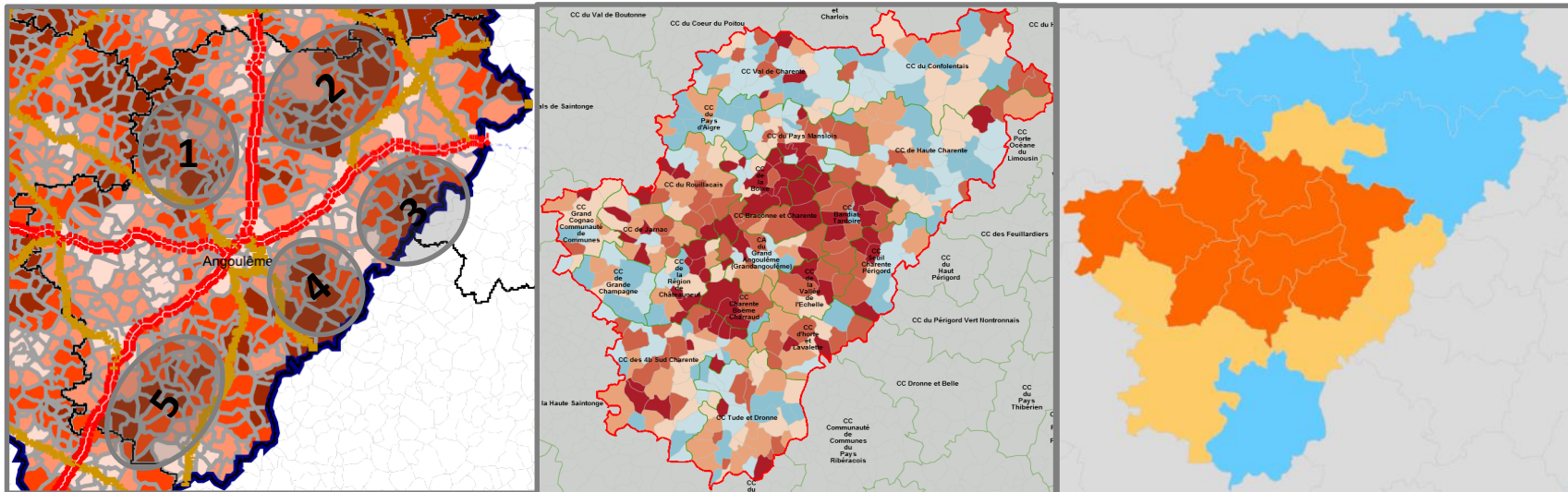
► F. En synthèse: la typologie des territoires sur l'enjeux des services

→ Des enjeux différenciés en fonctions des caractéristiques des territoires

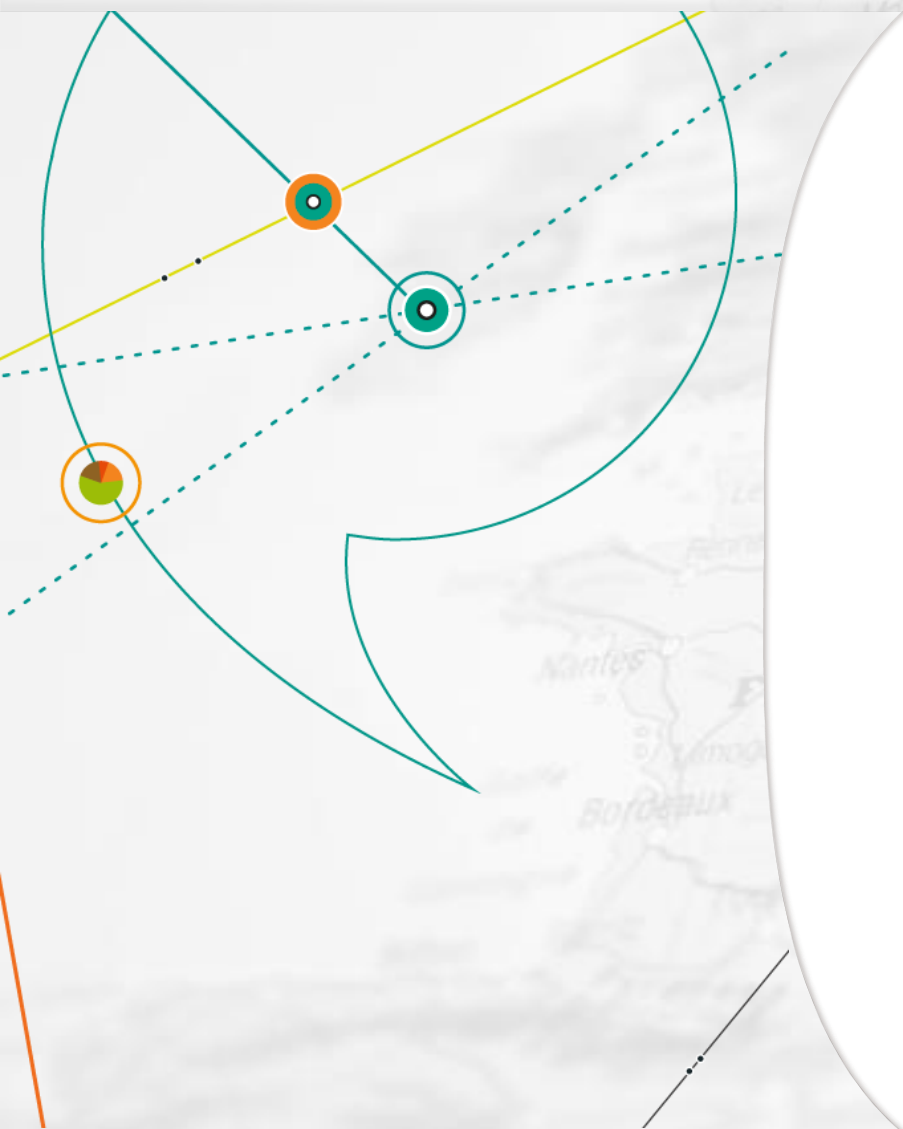
Les territoires fragiles: → Dans la zone n°3, les communes en déprise et éloignées des services. L'enjeu est de **maintenir les « fonctions vitales » du territoire** (panier de service minimum) et d'en limiter l'enclavement (transports).

Les territoires intermédiaires : → Les communes de la zone n°2. Ces territoires présentent des profils sociodémographiques proches de la moyenne départementale mais la dynamique démographique y est contrastée ce qui menace les territoires en déprise (CdC de la Grande Champagne et Seuil Charente Périgord). Situés en proximité de la zone attractive, ils peuvent subir la concurrence des zones commerciale des agglomérations. L'enjeu est **d'animer, dynamiser et organiser l'offre de commerces et services** et **de veiller** au maintien de l'offre.

Les territoires favorisés à démographie positive : → Il s'agit, à l'exception de quelques communes des CdC du Rouillacais et de Seuil Charente Périgord, de la zone n°1. Leur situation géographique (à proximité des principaux pôles et axes de communications...) est à l'origine d'une attractivité résidentielle entraînant **une hausse quantitative** (nombre de places) **et qualitative** (nouveaux services) **de la demande de services**. L'enjeu est des années à venir sera de parvenir à y **répondre dans des délais afin d'éviter les situations de tension**. L'enjeu de l'organisation des déplacements y est accrue.



ORDRE DU JOUR



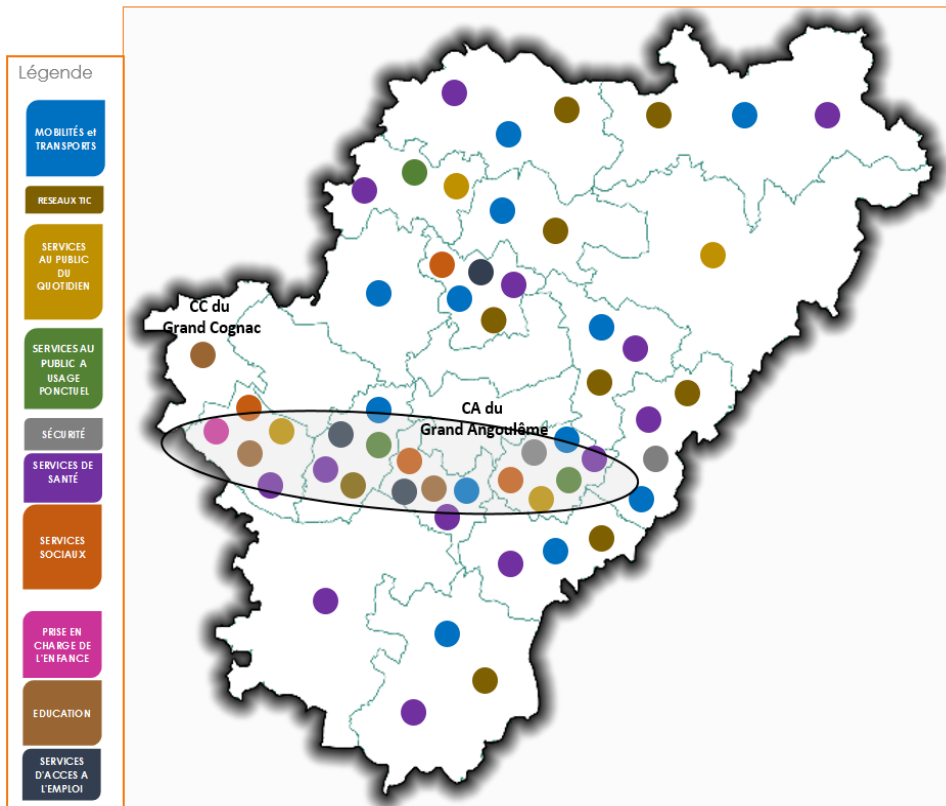
1. LE TERRITOIRE ET L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICE
2. **LES BESOINS RESSENTIS**
3. EVALUATION DE L'ACCESSIBILITE
4. SUITE DE LA DEMARCHE

II) Les besoins ressentis

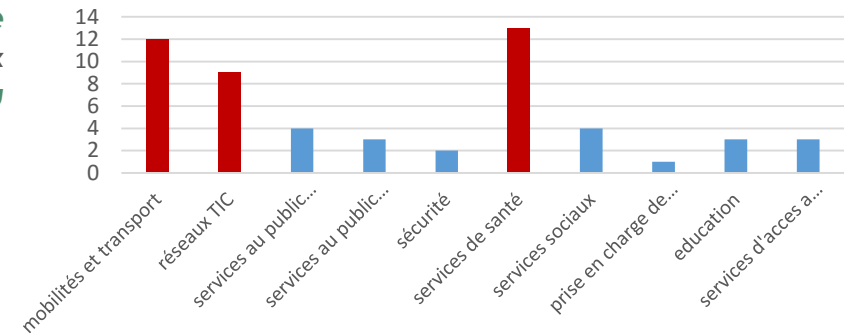
► A. Les besoins ressentis par les EPCI

Des carences sont principalement identifiées pour les **services de santé, les mobilités et transports et les réseaux TIC**. L'accès aux services au public du quotidien ne semble pas être un enjeu global à l'échelle du territoire

Les carences d'accessibilité identifiées par les EPCI



Recurrence des carences d'accessibilité des services



Les territoires périurbains proches des pôles et voies de communications **expriment le plus de carences d'accessibilité aux services.**

Plusieurs facteurs explicatifs :

-des besoins plus importants en « volume », liés à l'arrivée de nouveaux habitants.

-ces territoires en dynamique peuvent faire preuve d'un **niveau d'exigence plus élevé.**

Inversement, **les situations de déprise démographique et d'éloignement global des services amène les élus à recentrer leurs demandes sur l'essentiel.**

Cela ne doit néanmoins pas minimiser les problématiques d'accessibilités présentes sur les autres territoires.

II) Les besoins ressentis



- **Point de vigilance** : Les services ciblant des publics spécifiques sont en toute logique dans les notations en matière d'utilité inférieures aux services « tout public ». *Ils représentent cependant des services indispensables* à la vie des habitants sur un territoire.

► B. Les besoins ressentis par les usagers

→ Utilité et Accessibilité

1) Les services « tous publics »

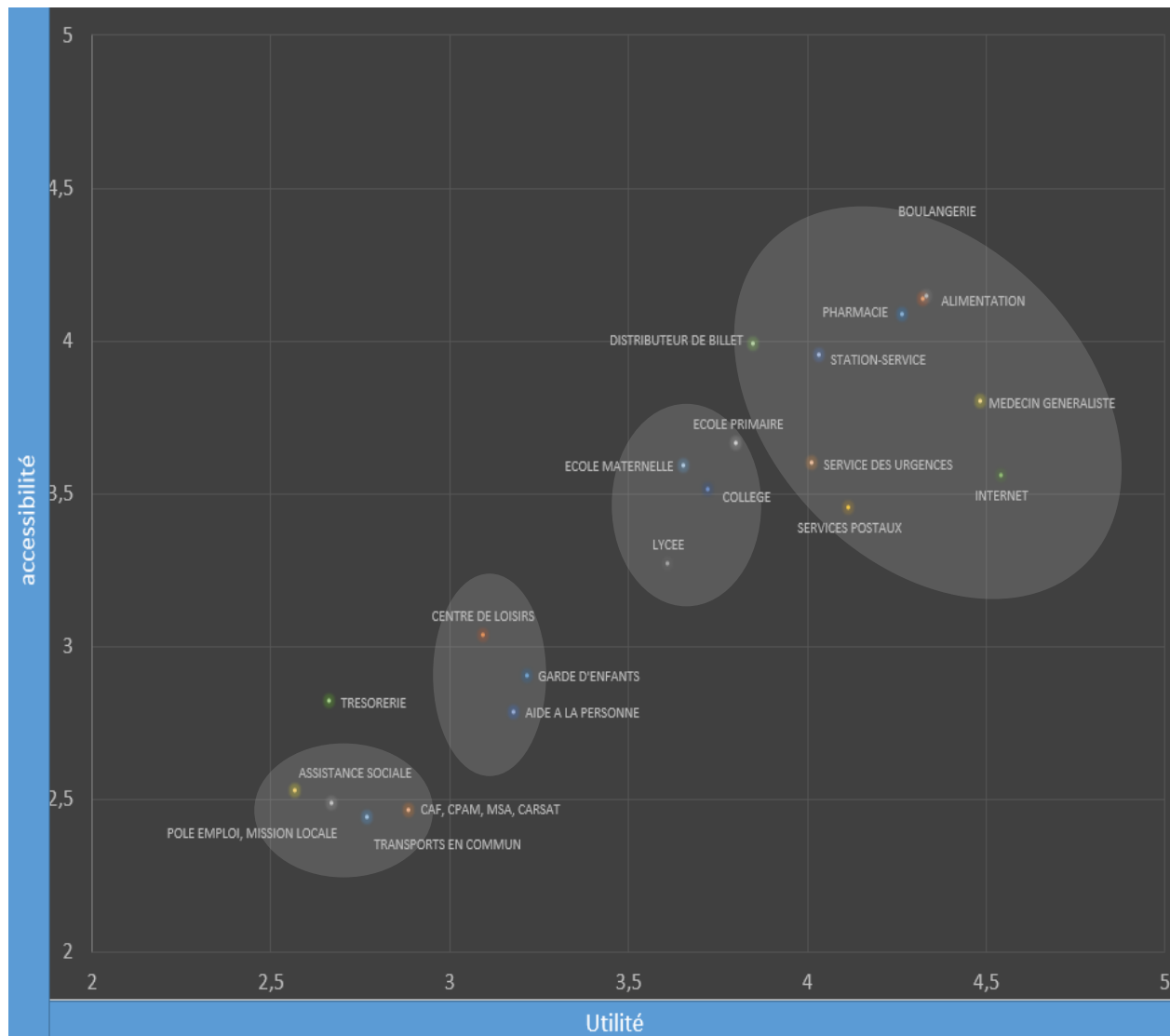
-8 services jugés à la fois très utiles et accessibles, principalement des **services du quotidien et de santé**: internet, médecin généraliste, boulangerie, alimentation, station-service, les urgences et les services postaux (une accessibilité plus réduite pour les services postaux, internet et les urgences).

2) Les services « publics spécifiques »

-les **services éducatifs** (maternelles, élémentaires, collèges et lycées) sont jugés utiles et plutôt accessibles (une accessibilité plus réduite pour les lycées).

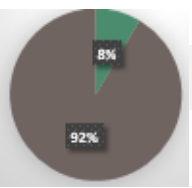
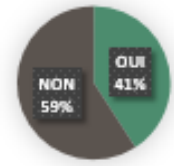
-les **services de prise en charge de l'enfance** sont jugés peu accessibles

-les **services sociaux** sont jugés très peu accessibles.



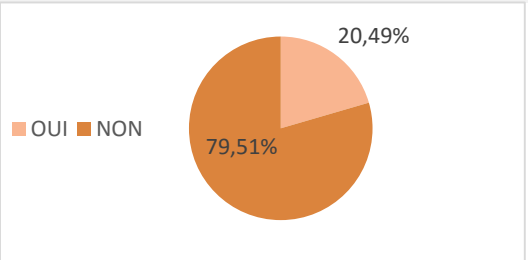
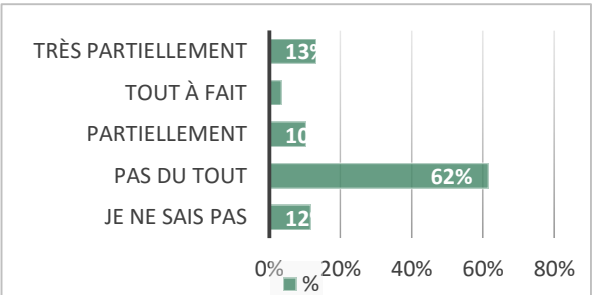
II) Les besoins ressentis ▶ B. Les besoins ressentis par les usagers

41% des répondants usagers considèrent que les dépenses pour accéder aux services peuvent représenter une contrainte



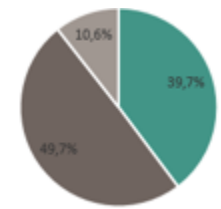
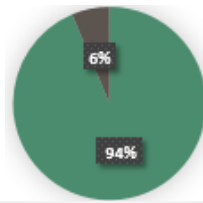
92% assurent utiliser un véhicule motorisé pour accéder aux services

3% considèrent que les transports en commun permettent « tout à fait » d'accéder aux services depuis leur domicile.



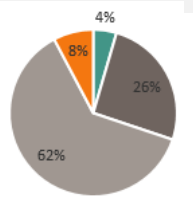
In fine, 79,51 %, jugent ne pas avoir de difficultés à accéder physiquement aux services.

6 % n'ont pas pour habitude d'accéder aux services à distance (31% pour les + de 75 ans). Parmi ceux-ci, 47% expliquent préférer le contact physique et 24% soulignent la complexité des démarches à distance. **Seuls 7% déclarent ne pas savoir se servir d'internet.**



- 50 % affirment maîtriser certaines démarches mais également être confrontés à des difficultés pour d'autres. 10 % des répondants jugent avoir des difficultés avec les démarches administratives. Ces difficultés sont plus marquées chez les – de 25 ans et plus de 75 ans.

30% jugent que l'information dont ils disposent sur les services et leurs modalités d'accès est insuffisante

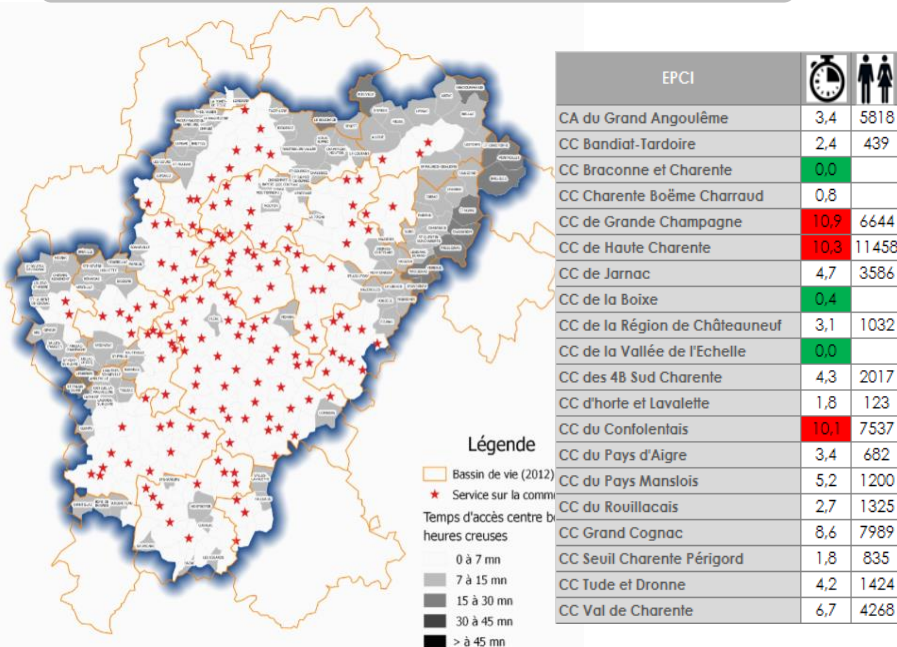


III) Evaluation de l'accessibilité des services

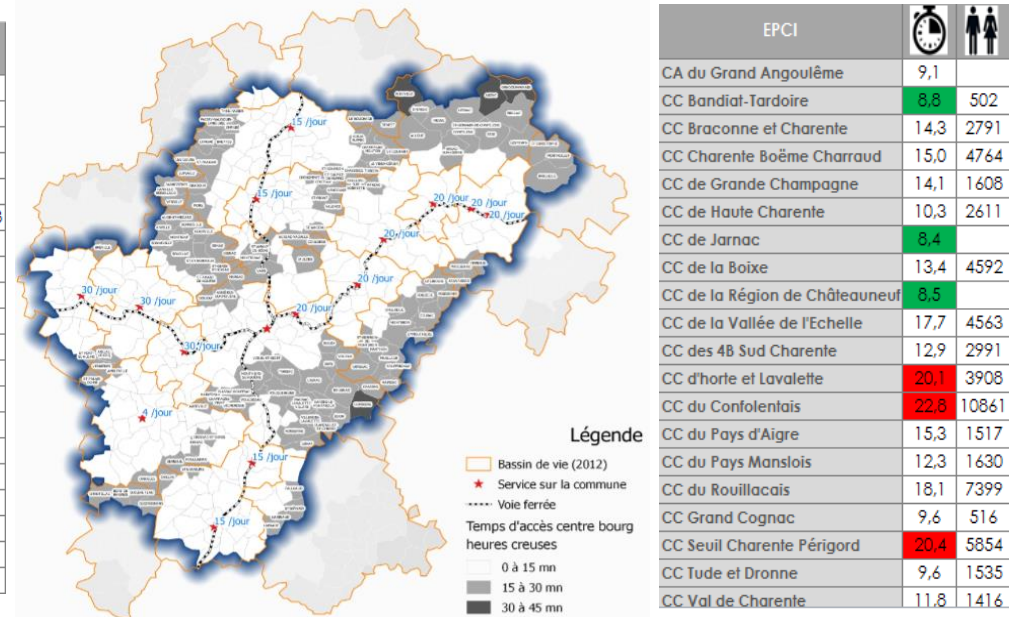
► A. Thème n°1: MOBILITES ET TRANSPORTS – Les chiffres clés

Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires
Transport interurbains et scolaires	7 min	6 min	50 %*	16 %	114	3	15	Lundi-samedi	45%*
Les lignes TER	15 min	13 min	50 % *	16,7 %	129	3	Entre 10 et 20h	Lundi-dimanche	45%*
Le transport à la demande	7 min						Variable	Variable	
Le co-voiturage	15 min								

TEC Interurbain Dép → Région



TER Région - SNCF



*Ne prend pas en compte l'agglomération d'Angoulême.

III) Evaluation de l'accessibilité des services

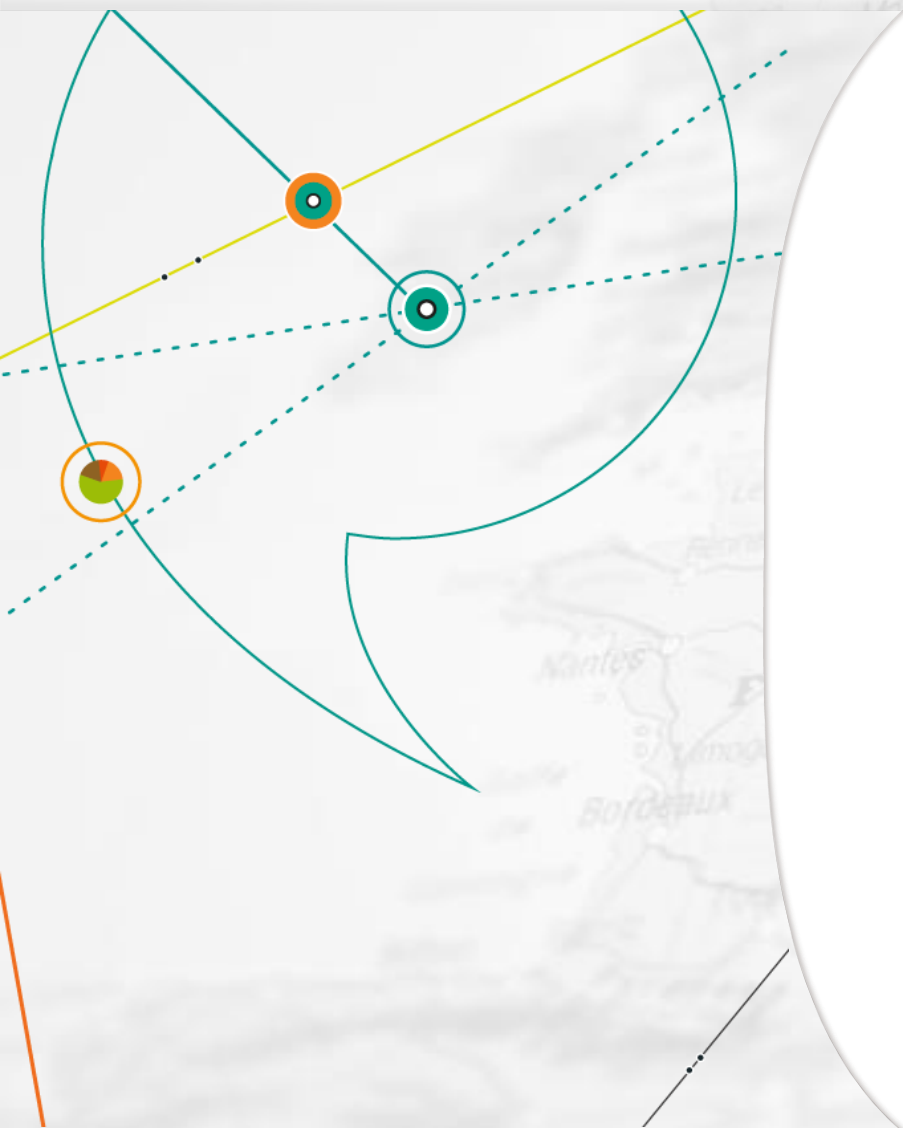
► A. Thème n°1: MOBILITES ET TRANSPORTS – Les principaux constats

Service	Grands constats
Transport interurbains et scolaires	19 lignes, principalement utilisées par des scolaires, convergent vers Angoulême. Une offre renforcée en périurbain avec création de service 'express' et mise en place une tarification accessible et lissée.
Les lignes TER	4 lignes nord-sud et est-ouest, des fréquences variables (de 15 à 30 trains / jr), des horaires plutôt adaptés aux heures de pointe et une desserte faible en heures creuse. Des améliorations et adaptations à prévoir notamment liées à l'arrivée du TGV Paris-Bordeaux sauf sur la ligne Angoulême à Limoges en mauvais état (les temps risquent de s'aggraver).
Le transport à la demande	14 services de TAD organisés à l'initiative des communes et EPCI couvrent 10% des communes. En l'absence de cohérence départementale, ces services restent confidentiels (manque de visibilité), peu utilisés (système de réservation un jour en avance) ne couvrent pas les communes les plus éloignées des autres offres de transport.
Le co-voiturage	Des pratiques qui s'auto-organise, principalement sur les trajets domicile-travail. Une politique en émergence: le Département recense actuellement les points de regroupements sur les parkings existants avec une volonté départementale de développer un réseau d'aires de covoiturage: 4 sont en projet sur 2016, 2017 un objectif de 30 avait été inscrit dans l'Agenda 21 du Département à échéance 2020.

→ Les enjeux, pistes de réflexion et d'amélioration

- 1) Approche géographique: comment pallier à l'absence de services de transports en commun dans certaines zones du territoire? Pistes →** a) déploiement d'un dispositif de TAD harmonisé sur l'ensemble des communes non desservies par le transport interurbain b) rabattement en Transport à la Demande vers les lignes interurbaines? c) Meilleure adaptation de certaines lignes scolaires pour toutes catégories d'usagers, notamment au sein des zones non couvertes, d) déploiement de dessertes en circularité, e) développement du covoiturage solidaire
- 2) Approche des publics: Comment apporter une réponse adaptée aux besoins de mobilité des jeunes et personnes âgées? Pistes →** a) Déployer des relais mobilité avec prêt de véhicule, b) Adapter le TAD en lien avec les services et leurs opérateurs : plages horaires et lieux d'accès aux services: marchés, MSAP, ... c) Développer une offre hors trajets pendulaires? d) Développer une offre de covoiturage solidaire
- 3) Approche globale: Comment mieux valoriser l'offre de transport public? Pistes →** a) Harmoniser (nom, tarifs, logique de fonctionnement, ...) pour pouvoir communiquer, b) Coordonner l'offre à l'échelle départementale / régionale : connecter horaires et lignes de transport, c) définir une stratégie globale à l'échelle départementale / régionale apportant une réponse aux besoins des différents public cibles d) Déployer une réseau d'aires de covoiturage à l'échelle départementale

ORDRE DU JOUR



1. LE TERRITOIRE ET L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICE
2. LES BESOINS RESSENTIS
3. **EVALUATION DE L'ACCESSIBILITE**
4. SUITE DE LA DEMARCHE

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► Thème n°1: MOBILITES ET TRANSPORTS – Les chiffres clés

Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Transport interurbains et scolaires	7 min	6 min	50 %	16 %	114	3	15	Lundi-samedi	45%
Les lignes TER	15 min	13 min	50 %	16,7 %	129	3	Entre 10 et 20h	Lundi-dimanche	45%
Le transport à la demande	7 min						Variable	Variable	
Le co-voiturage	15 min								

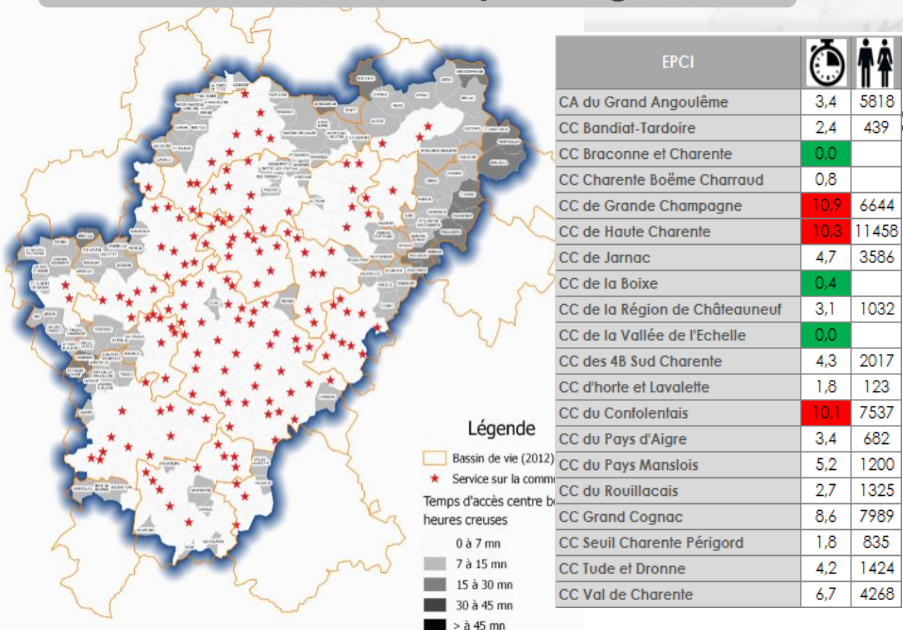
*Ne prend pas en compte l'agglomération d'Angoulême.

► Thème n°1: MOBILITES ET TRANSPORTS – Les principaux constats

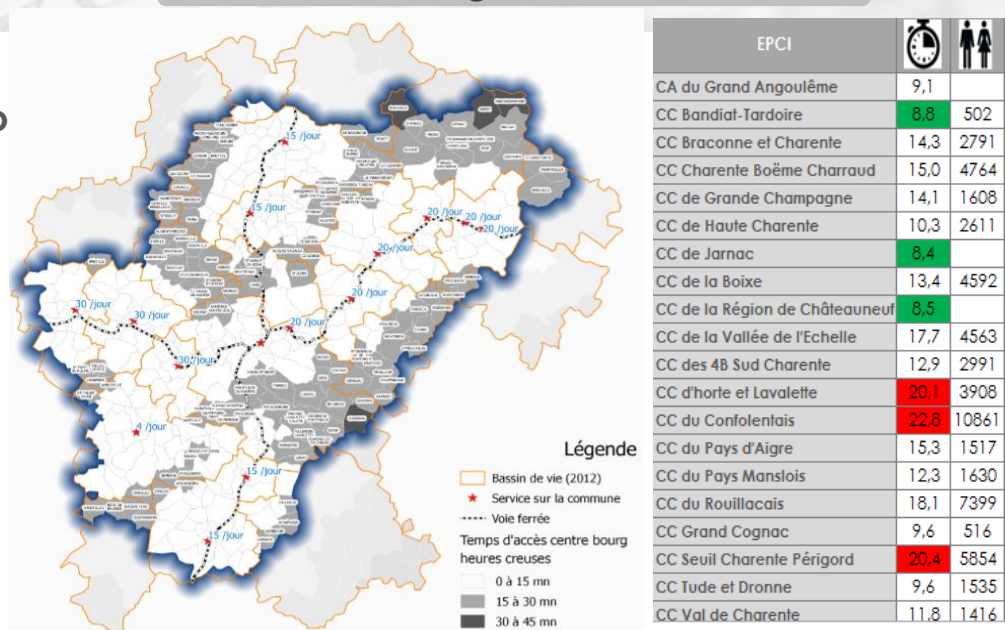
Service	Grands constats
Transport interurbains et scolaires	19 lignes, principalement utilisées par des scolaires, convergent vers Angoulême. Une offre renforcée en périurbain avec création de service 'express' et mise en place une tarification accessible et lissée.
Les lignes TER	4 lignes nord-sud et est-ouest, des fréquences variables (de 15 à 30 trains / jr), des horaires plutôt adaptés aux heures de pointe et une desserte faible en heures creuse. Des améliorations et adaptations à prévoir notamment liées à l'arrivée du TGV Paris-Bordeaux sauf sur la ligne Angoulême à Limoges en mauvais état (les temps risquent de s'aggraver).
Le transport à la demande	14 services de TAD organisés à l'initiative des communes et EPCI couvrent 10% des communes. En l'absence de cohérence départementale, ces services restent confidentiels (manque de visibilité), peu utilisés (système de réservation un jour en avance) ne couvrent pas les communes les plus éloignées des autres offres de transport.
Le co-voiturage	Des pratiques qui s'auto-organise, principalement sur les trajets domicile-travail. Une politique en émergence: le Département recense actuellement les points de regroupements sur les parkings existants avec une volonté départementale de développer un réseau d'aires de covoiturage: 4 sont en projet sur 2016, 2017 un objectif de 30 avait été inscrit dans l'Agenda 21 du Département à échéance 2020.

Thème n°1: MOBILITES ET TRANSPORTS – Cartographies

TEC Interurbain Dép → Région



TER Région - SNCF



► Thème n°1: MOBILITES ET TRANSPORTS – Enjeux et pistes d'action

1) Approche géographique: comment pallier à l'absence de services de transports en commun dans certaines zones du territoire?

Pistes → a) déploiement d'un dispositif de TAD harmonisé sur l'ensemble des communes non desservies par le transport interurbain b) rabattement en Transport à la Demande vers les lignes interurbaines? c) Meilleure adaptation de certaines lignes scolaires pour toutes catégories d'usagers, notamment au sein des zones non couvertes, d) déploiement de dessertes en circularité, e) développement du covoiturage solidaire

2) Approche des publics: Comment apporter une réponse adaptée aux besoins de mobilité des jeunes et personnes âgées?

Pistes → a) Déployer des relais mobilité avec prêt de véhicule, b) Adapter le TAD en lien avec les services et leurs opérateurs : plages horaires et lieux d'accès aux services: marchés, MSAP, ... c) Développer une offre hors trajets pendulaires? d) Développer une offre de covoiturage solidaire

3) Approche globale: Comment mieux valoriser l'offre de transport public?

Pistes → a) Harmoniser (nom, tarifs, logique de fonctionnement, ...) pour pouvoir communiquer, b) Coordonner l'offre à l'échelle départementale / régionale : connecter horaires et lignes de transport, c) définir une stratégie globale à l'échelle départementale / régionale apportant une réponse aux besoins des différents public cibles d) Déployer un réseau d'aires de covoiturage à l'échelle départementale

► A. Thème n°3: SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN – Les chiffres clés

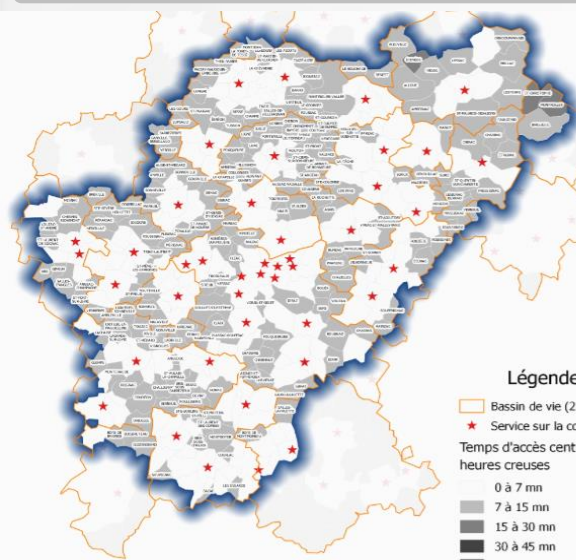
Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires
La poste	7 min	3 min	82 %	2,7 %	29		De 0 à 15	4 à 6jr/7	62%
Alimentation	7 min	4 min	93 %	7,8 %	77	2	30	6j/7	92%
Boulangerie	7 min	4 min	92 %	4,9 %	64	1	30	6j/7	94%
Les pharmacies	7 min	6 min	94 %	10,9 %	123		15	6j/7	90%
Les DAB	7 min	7 min	89 %	28.8%	217	5	68	7j/7	92%
Les stations-services	15 min	8 min	90 %	1 %	14		20 à 68 h	6 à 7j/7	90%

► A. Thème n°3: SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN – Les principaux constats

Service	Grands constats
La poste	Malgré une excellente couverture territoriale, les services postaux sont jugés moins accessibles, notamment du fait d'une accessibilité horaire limitée. Une forte baisse de la fréquentation des guichets postaux (baisse activité courrier) oblige la Poste à réorganiser ses modalités de présence. Parallèlement, la Poste a développé l'accessibilité de ses services en ligne et expérimente le déploiement de nouveaux services au domicile.
Alimentation et Boulangerie	La Charente connaît un affaiblissement des commerces du quotidien en milieu rural (déprise démographique + concurrence des commerces situés sur les trajets domicile / travail → baisse de rentabilité → difficulté de la transmission) ce qui à terme pourrait poser problème pour les usagers peu mobiles.
Les pharmacies	Le nombre de pharmacies baisse en Charente. Cela s'explique par 1) la baisse de la démographie médicale, 2) les plans d'économie successifs. La vente par internet, très règlementée est peu développée. La livraison au domicile peut être demandée mais reste exceptionnelle. Il y a une crise de formation des préparateurs en pharmacie qui pose problème notamment dans les zones rurales éloignées
Les DAB	Une perte de rentabilité des DAB a engendré des suppressions mais ne devrait plus impacter la Charente. Néanmoins, les évolutions actuelles (paiements dématérialisés, ...) pourraient, accélérer la perte de rentabilité des DAB subsistants. La Banque Postale et le Crédit Agricole propose un 2 nd niveau d'accès aux retraits (points verts, relais commerçants).
Les stations-services	Le modèle économique des stations-service traditionnelles est aujourd'hui fragilisé (baisse démographique, mise aux normes et concurrence des grandes surfaces). Encore fortement implantées, elles présentent néanmoins des risques de disparition, ce qui, dans le rural, pourrait poser problème.

► A. Thème n°3: SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN – Cartographies

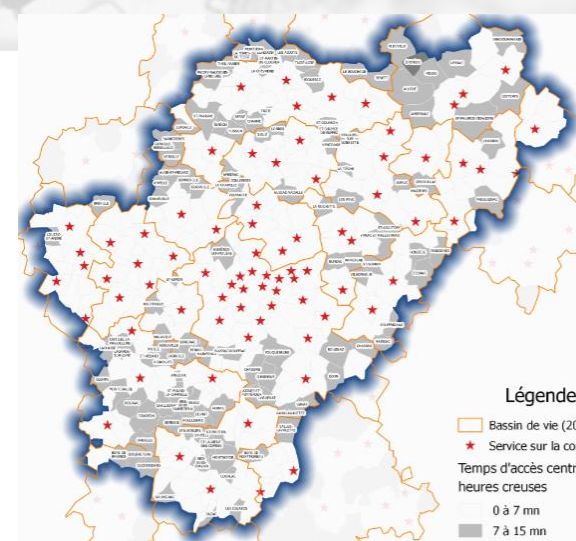
DAB



EPCI		
CA du Grand Angoulême	3,2	6094
CC Bandiat-Tardoire	8,1	6128
CC Braconnne et Charente	7,3	5142
CC Charente Boème Charraud	7,1	9132
CC de Grande Champagne	7,8	3841
CC de Haute Charente	7,6	7794
CC de Jarnac	7,9	6720
CC de la Boixe	7,3	2996
CC de la Région de Châteauneuf	6,4	1772
CC de la Vallée de l'Echelle	7,4	4007
CC des 4B Sud Charente	7,3	6484
CC d'horte et Lavalette	7,4	2692
CC du Confolentais	8,8	6558
CC du Pays d'Aigre	9,2	2800
CC du Pays Manslois	9,0	5332
CC du Rouillacais	7,8	5417
CC Grand Cognac	7,0	6722
CC Seuil Charente Périgord	5,9	2699
CC Tude et Dronne	6,1	2754
CC Val de Charente	8,1	6612

Légende
 Bassin de vie (2012)
 Service sur la comm
 Temps d'accès centre b
 heures creuses
 0 à 7 mn
 7 à 15 mn
 15 à 30 mn
 30 à 45 mn
 > à 45 mn

Pharmacies



EPCI		
CA du Grand Angoulême	0,5	
CC Bandiat-Tardoire	5,4	2373
CC Braconnne et Charente	3,3	1192
CC Charente Boème Charraud	3,6	404
CC de Grande Champagne	3,8	448
CC de Haute Charente	5,1	3045
CC de Jarnac	3,4	
CC de la Boixe	6,0	1525
CC de la Région de Châteauneuf	6,1	1278
CC de la Vallée de l'Echelle	2,9	
CC des 4B Sud Charente	7,1	6484
CC d'horte et Lavalette	7,4	2692
CC du Confolentais	6,7	4673
CC du Pays d'Aigre	7,3	2106
CC du Pays Manslois	4,7	587
CC du Rouillacais	6,1	1508
CC Grand Cognac	4,4	1540
CC Seuil Charente Périgord	5,9	2699
CC Tude et Dronne	6,1	2754
CC Val de Charente	6,2	3210

Légende
 Bassin de vie (2012)
 Service sur la comm
 Temps d'accès centre heures creuses
 0 à 7 mn
 7 à 15 mn

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► A. Thème n°3: SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN – Enjeux et pistes

1) Comment assurer le maintien d'un panier de services du quotidien dans les bourgs centres ruraux? 6 services ressortent comme indispensables à la vie quotidienne: le médecin, la poste, la boulangerie / alimentation, la pharmacie, la stations service, le DAB. L'affaiblissement de ce niveau d'offre peut entraîner la fermeture d'autres commerces de proximité. Comment assurer la subsistance d'un réseau de pôles de grande proximité axés sur la complémentarité de ces services? Pour les DAB: a) financer la mise en place de DAB « publics » dans les zones très éloignées, b) Promouvoir les services de retrait proximité assurés par la Poste et le Crédit Agricole et c) Mener une veille sur les évolutions en matière de modes de paiement afin d'anticiper les éventuelles fractures. Pour les boulangeries et alimentations: a) à l'échelle intercommunale voir départementale, identifier les « derniers commerces » et b) mettre en place une veille / soutien au maintien, reprise d'activité

2) Comment assurer le maintien des services stratégiques? Dans une approche plus individuelle, la subsistance de certains services stratégiques (stations-services, pharmacie) est un enjeu de survivance pour les territoires. Il s'agirait, de manière générale de cartographier les services du quotidien stratégiques devant faire l'objet d'une veille (dernier commerce). Pour les Pharmacies différentes solution peuvent être envisagées, en lien avec la démographie médicale notamment: a) le maintien des médecins généralistes (Cf – services de santé), b) le regroupement des petites pharmacies à proximité, c) développer un système de livraison à domicile des médicaments, d) Encourager l'ouverture d'officine en proximité des structures de santé pluri-professionnelles, e) travailler en lien avec la faculté pour encourager les étudiants à s'intéresser aux zones fragiles, f) expérimenter la téléconsultation en officine. Pour les stations-service: a) maintenir le soutien public sur les investissements de mise aux normes, b) soutenir la diversification des services dévolus, c) la mise en gérance public / privé de la dernière station-service à l'échelle du bassin de vie.

3) Comment adapter les heures d'accès aux services postaux pour tous les usagers? a) adapter les horaires des agences postales communales (ex: 16h à 19h, ouverture aux heures de marché, ...), b) privilégier les relais poste commerçants aux horaires plus adaptés pour les actifs

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► Thème n°4 - Services à usage ponctuel – Les chiffres clés

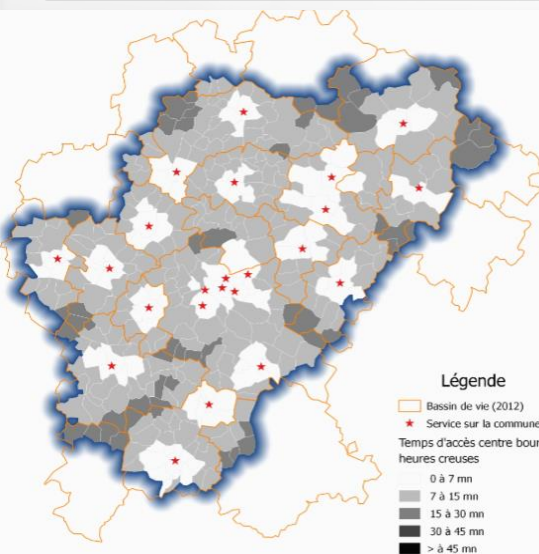
Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
DDFIP LA CHARENTE	15 min	10 min	66 %	4,8 %	53	-	De 2 à 6	Lundi-vendredi	47%
CAF	15 min	19 min	52 %	40,6 %	246	3	De 1 à 10	Lundi-vendredi	41%
CPAM	30 min	13 min	52 %	0,1 %	2	-	De 0,5 à 15	Variable	
MSA	15 min	21 min	52 %	50,4 %	272	1	7	Lundi-vendredi	
CARSAT	30 min	29 min	52 %	20,5 %	160	2	7,5	Lundi-vendredi	

► Thème n°4 - Services à usage ponctuel – Les principaux constats

Service	Grands constats
DDFIP LA CHARENTE	La DDFIP rationalise son réseau de présence (8 sites fermés depuis 2008), et poursuivra en recherchant à ne pas éloigner les usagers à plus d'une ½ heure. Malgré une accessibilité routière satisfaisante (10 min.), l'accessibilité globale est jugée faible (horaires d'ouverture). L'obligation de télé déclarer interroge pour les populations éloignées d'internet.
CAF	La Caf a remplacé des permanences par des points relais partenariaux (objectif d'un point d'accès numérique par bassin de vie). Un effort pour améliorer l'accès aux droits à distance via le site www.Caf.fr et différents types de médias. Le non accès au droit subsiste cependant pour les publics très éloignés des outils numériques malgré une offre spécifique dédiée aux allocataires en difficulté.
CPAM	La CPAM développe aussi les partenariats pour un maillage territorial plus efficient (réponses de niveau 1) avec revue annuelle des permanences. Elle recherche à favoriser l'auto-administration via ses services dématérialisés afin d'optimiser un recours aux agents à réelle valeur ajoutée. Une démarche proactive auprès des usagers en difficulté si elle détecte un non accès au droit.
MSA	Les implantations sont stables, mais le contexte budgétaire amène des réflexions sur la politique d'accueil et des recherches de mutualisation: quelle sera sa présence territoriale demain ? Relativement éloignée, la MSA offre néanmoins la possibilité de se déplacer chez les assurés, mais cela reste très minoritaire et développe ses services à distance (téléphone et en ligne).
CARSAT	La couverture physique a été rationalisée depuis 2006 via le regroupement sur certains sites mais ne devrait plus évoluer. Au niveau téléphonique, il existe déjà une plate-forme téléphonique et le renforcement des services en ligne fait partie des objectifs tout comme le participation aux maisons de service au public.

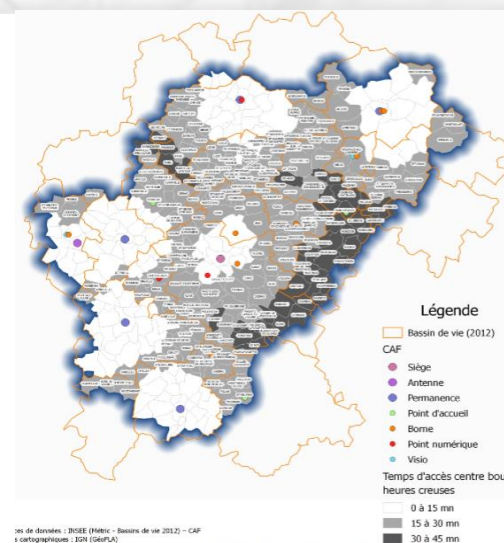
Thème n°4 - Services à usage ponctuel - Cartographies

DDFIP



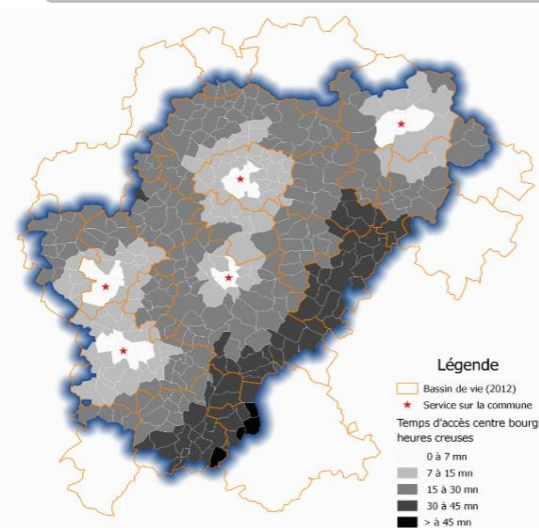
EPCI		
CA du Grand Angoulême	4,8	
CC Bandiat-Tardoire	8,6	
CC Braconnne et Charente	11,9	834
CC Charente Boème Charraud	11,1	263
CC de Grande Champagne	14,1	1608
CC de Haute Charente	9,9	1748
CC de Jarnac	8,2	
CC de la Boixe	10,9	1985
CC de la Région de Châteauneuf	8,5	
CC de la Vallée de l'Echelle	11,9	735
CC des 4B Sud Charente	12,9	2991
CC d'horte et Lavalette	8,5	
CC du Confolentais	13,5	2779
CC du Pays d'Aigre	9,5	
CC du Pays Manslois	9,0	
CC du Rouillacais	8,3	
CC Grand Cognac	9,6	516
CC Seuil Charente Périgord	9,7	780
CC Tude et Dronne	9,6	1535
CC Val de Charente	11,4	1250

CAF



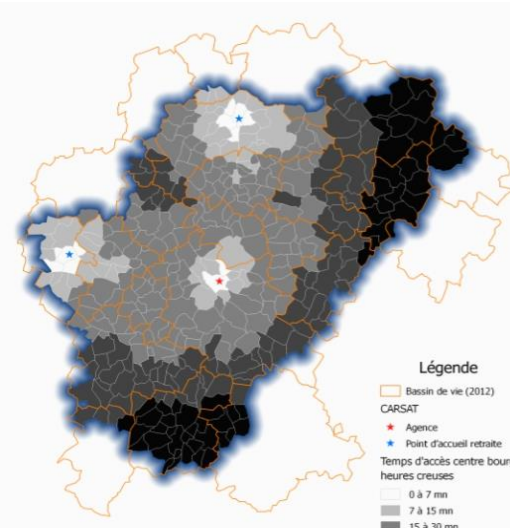
EPCI		
CA du Grand Angoulême	12,3	7190
CC Bandiat-Tardoire	26,1	14333
CC Braconnne et Charente	18,3	8065
CC Charente Boème Charraud	20,3	11916
CC de Grande Champagne	12,3	808
CC de Haute Charente	27,8	21720
CC de Jarnac	8,4	
CC de la Boixe	23,3	8225
CC de la Région de Châteauneuf	15,7	7316
CC de la Vallée de l'Echelle	22,0	8032
CC des 4B Sud Charente	14,2	5249
CC d'horte et Lavalette	32,3	5227
CC du Confolentais	15,8	4750
CC du Pays d'Aigre	25,5	4265
CC du Pays Manslois	20,3	8109
CC du Rouillacais	22,0	7993
CC Grand Cognac	10,9	4630
CC Seuil Charente Périgord	37,2	7495
CC Tude et Dronne	14,1	6322
CC Val de Charente	11,9	1647

MSA



EPCI		
CA du Grand Angoulême	12,3	7190
CC Bandiat-Tardoire	24,1	13831
CC Braconnne et Charente	17,0	7300
CC Charente Boème Charraud	20,3	11916
CC de Grande Champagne	9,2	
CC de Haute Charente	26,9	21720
CC de Jarnac	14,8	4953
CC de la Boixe	11,9	2199
CC de la Région de Châteauneuf	17,3	8678
CC de la Vallée de l'Echelle	22,0	8032
CC des 4B Sud Charente	15,6	6077
CC d'horte et Lavalette	33,7	5227
CC du Confolentais	17,0	4750
CC du Pays d'Aigre	21,0	2906
CC du Pays Manslois	9,7	666
CC du Rouillacais	23,8	10039
CC Grand Cognac	21,0	29692
CC Seuil Charente Périgord	37,2	7495
CC Tude et Dronne	35,4	12955
CC Val de Charente	19,8	12401

CARSAT



EPCI		
CA du Grand Angoulême	12,3	
CC Bandiat-Tardoire	26,1	439
CC Braconnne et Charente	18,3	
CC Charente Boème Charraud	20,3	
CC de Grande Champagne	18,8	
CC de Haute Charente	43,0	19485
CC de Jarnac	15,8	
CC de la Boixe	23,3	214
CC de la Région de Châteauneuf	24,5	
CC de la Vallée de l'Echelle	22,0	
CC des 4B Sud Charente	35,0	15280
CC d'horte et Lavalette	33,7	3790
CC du Confolentais	41,6	10613
CC du Pays d'Aigre	26,1	941
CC du Pays Manslois	20,3	
CC du Rouillacais	27,8	2095
CC Grand Cognac	9,6	
CC Seuil Charente Périgord	37,2	6625
CC Tude et Dronne	52,3	12955
CC Val de Charente	11,9	

► Thème n°4 - Services à usage ponctuel – Enjeux et pistes d'action

1) Assurer un accès aux services en ligne accessible au plus grand nombre?

Une priorité donnée au développement des services en ligne. L'enjeu est que le plus grand nombre puisse y avoir recours et d'éviter les situation de non accès.

Pistes → a) Favoriser le déploiement d'interfaces simples d'utilisation avec aide en ligne, b) Donner accès à une offre de formation mutualisée, d) Déployer un réseau d'accompagnants de proximité (localisé à moins de 7 minutes) à la réponse en ligne (via les MSAP)

2) Redéployer des moyens pour mieux accompagner les publics les plus en difficultés?

La généralisation de l'accès en ligne permet des économie de temps pour les agents. Ce temps doit être redéployer pour accompagner les publics en difficulté.

Pistes → a) Assurer une veille sur les usagers en échec afin de les accompagner, b) Assurer un suivi et développer une offre de prise en charge individualisée, c) Ouvrir la possibilité d'un déplacement au domicile.

3) Constituer un réseau de présence mutualisé de proximité pour l'accès aux droits sociaux?

La plupart des opérateurs intervenant dans ce domaine (CAF, CPAM, Département, ...) cherche à réduire leur présence. Pour répondre à l'enjeu de maintien de présence physique et en lien avec l'objectif de déploiement du 1^{ier} accueil social inconditionnel de proximité, se pose la question de la mutualisation du réseau d'accès aux droits sociaux. Différentes options possibles:

Pistes → a) Systématiser la présence des opérateurs sociaux (y compris CD) dans les MSAP, b) constituer un réseau de présence de proximité mutualisé entre les différents opérateurs sociaux, c) Constituer un pool d'agents d'appui au 1^{er} accueil.

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► Thème n°5 - SERVICES DE SÉCURITÉ – Les chiffres clés

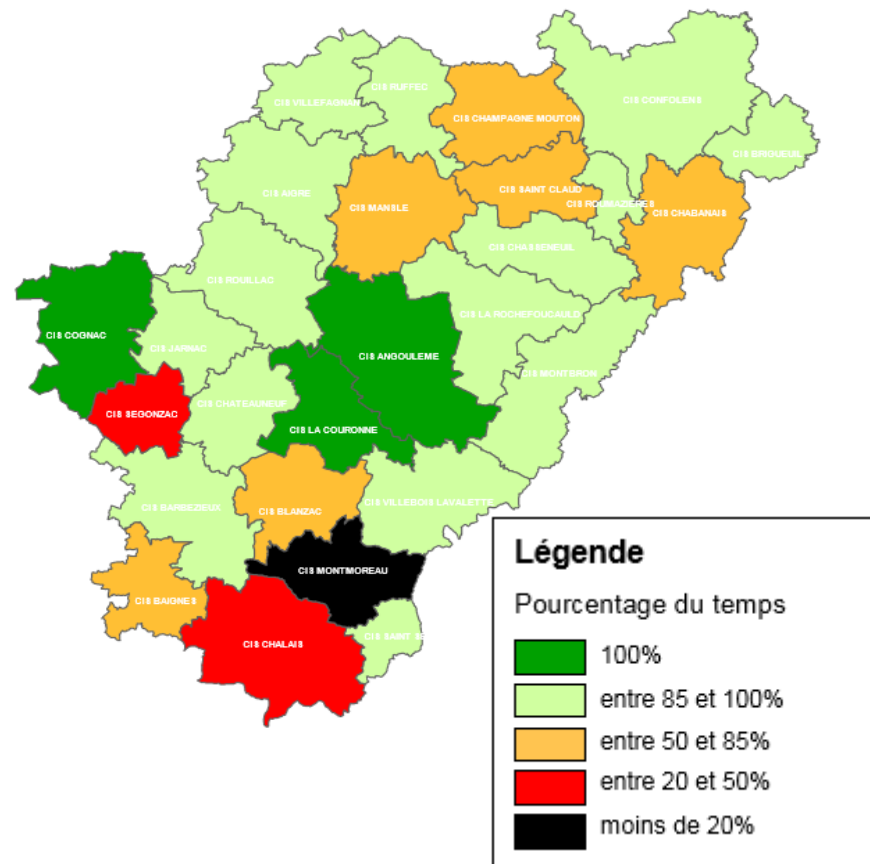
Service	Gamme	Trajet moyen	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours
Le SDIS	15 min	20 min			9	119	7j/7
Gendarmerie	15 min	9 min	5,9 %	27		119	7j/7

► Thème n°5 - SERVICES DE SÉCURITÉ – Les principaux constats

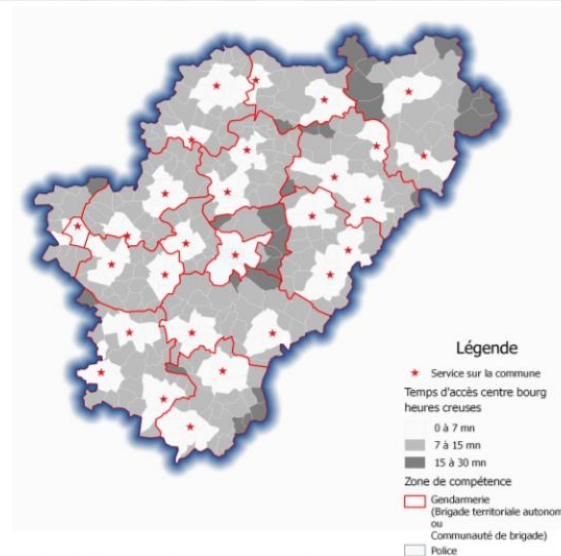
Service	Grands constats
Le SDIS	Implantation afin de garantir des secours en moins de 20 minutes (arrêté du 1er Février 1978). Le taux de renouvellement de sapeurs-pompiers volontaires est critique ce qui représente un risque lié à l'affaiblissement des capacités d'interventions sur certaines parties du territoire (Chalais, Segonzac, Montmoreau, ...). A cela s'ajoute une faible pérennité des engagement (38% des effectifs partent avant 5 ans d'engagement) qui entraine des enjeux de formation et risque de se traduire par un manque de sous-officier à terme alors que l'encadrement en sous-officiers est déjà insuffisant pour un certain nombre de territoires.
Gendarmerie	La couverture territoriale visant à intervenir dans les 30 minutes, la plupart des communes sont localisées à moins de 15 minutes. Elle c'est réduite avec la suppression de 2 brigades de proximité (Aubeterre-sur-Dronne et Saint-Angeau). La brigade de proximité de Marthon sera dissoute le 1er juillet 2016. D'autres projets sont en cours (à valider).

Thème n°5 - SERVICES DE SÉCURITÉ – Cartographies

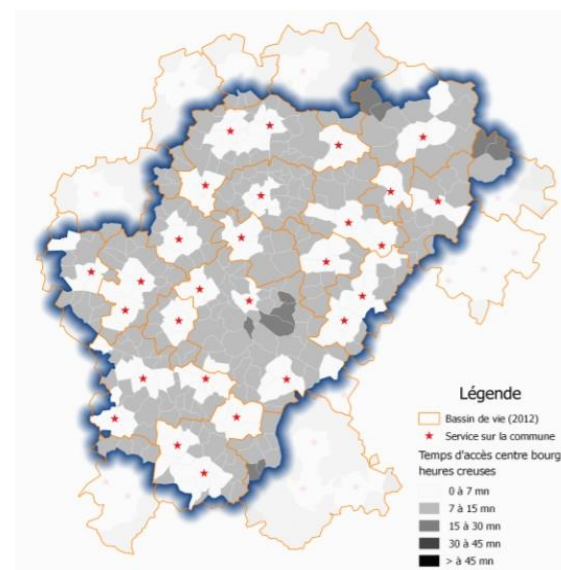
SDIS



Gendarmerie



EPCI		
CA du Grand Angoulême	11,9	
CC Bandiat-Tardoire	8,5	547
CC Braconne et Charente	13,4	5274
CC Charente Boème Charraud	12,0	1576
CC de Grande Champagne	9,3	
CC de Haute Charente	9,2	1542
CC de Jarnac	8,2	
CC de la Boixe	7,7	
CC de la Région de Châteauneuf	7,4	
CC de la Vallée de l'Echelle	13,6	3469
CC des 4B Sud Charente	8,0	287
CC d'horte et Lavalette	8,4	
CC du Confolentais	10,5	2562
CC du Pays d'Aigre	9,3	
CC du Pays Manslois	9,3	
CC du Rouillacais	9,3	
CC Grand Cognac	11,3	516
CC Seuil Charente Périgord	5,9	
CC Tude et Dronne	9,2	1412
CC Val de Charente	8,8	166



EPCI		
CA du Grand Angoulême	10,3	1187
CC Bandiat-Tardoire	8,2	
CC Braconne et Charente	11,4	
CC Charente Boème Charraud	11,4	1576
CC de Grande Champagne	8,4	
CC de Haute Charente	8,2	
CC de Jarnac	8,1	
CC de la Boixe	7,4	
CC de la Région de Châteauneuf	7,2	
CC de la Vallée de l'Echelle	13,4	3469
CC des 4B Sud Charente	7,4	
CC d'horte et Lavalette	7,9	
CC du Confolentais	9,1	1251
CC du Pays d'Aigre	9,2	
CC du Pays Manslois	9,1	
CC du Rouillacais	7,8	
CC Grand Cognac	7,9	
CC Seuil Charente Périgord	5,9	
CC Tude et Dronne	8,6	325
CC Val de Charente	8,1	

► Thème n°5 - SERVICES DE SÉCURITÉ – Enjeux et pistes d'action

1) Comment relancer la dynamique du volontariat SPV et pérenniser les engagements y compris au niveau des médecins?

Différents dispositifs sont en place afin d'inciter à la mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires (stage au SDIS pour les médecins SPV, label employeur, ...) mais des territoires restent sous dotés ou le seront à courte échéance. Il s'agit de créer une dynamique favorable à la mobilisation citoyenne

Pistes → a) réaliser une grande campagne de sensibilisation de la population (médias, affichage, ...), b) fixer des objectifs de recrutement aux collectivités des territoires en carence, c) mettre en place un suivi de l'engagement afin de comprendre et assurer les conditions permettant le maintien des SPV.

2) Comment assurer une rationalisation des brigades dans le respect de conditions satisfaisantes d'accès et de présence du service?

La rationalisation du maillage des brigades ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des populations.

Pistes → a) inscrire un temps d'accès maximum à respecter pour couvrir 99% de la population, b) développer une offre d'accès en ligne (dépôts de plaintes en visio, ...)

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► Thème n°6 - SERVICES DE SANTÉ – Les chiffres clés

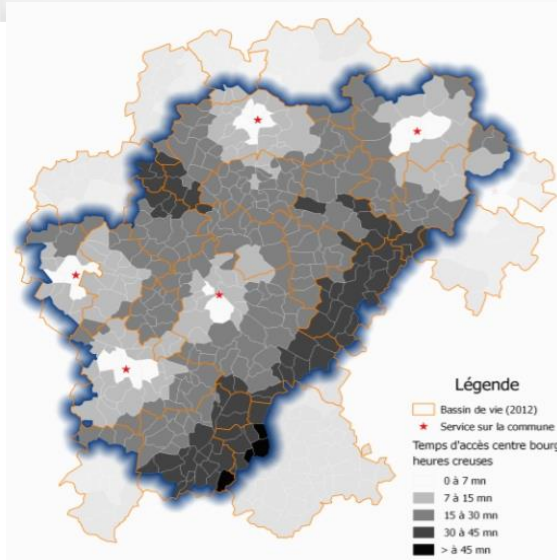
Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Services d'urgence	30 min	21 min	92 %	7,9 %	79	3	112	7j/7	81%
Les maternités	30 min	28 min		18,5 %	179	3	112	7j/7	
Les médecins généralistes	7 min	5 min	86 %	10,9 %	122	1	10	Lundi-samedi	81%

► Thème n°6 - SERVICES DE SANTÉ – Les principaux constats

Service	Grands constats
Services d'urgence	<p>Selon l'ARS, la totalité de la population doit être localisée à moins de 30 minutes (92,1% en Charente). 3 zones d'éloignement apparaissent (Cf – carte page suivante) et ne disposent pas de médecins correspondant SAMU. La baisse de la démographie médicale impacte les urgences (effet report) notamment dans les zones en carence de médecins. Il n'y a pas d'évolution de fréquentation justifiant une évolution des 5 services d'urgence existants.</p>
Les maternités	<p>L'implantation des maternités permet à la population d'être située à moins d'une heure mais 3 zones sont éloignées de plus de 45 minutes. La situation actuelle est issue de la suppression des maternités qui ne pouvaient plus fonctionner faute d'un nombre suffisant d'accouchements annuels (300 naissance minimum). Deux centres périnataux de proximité ont été mis en place à Ruffec et Barbezieux. Les difficultés à recruter un obstétricien (Cognac) peut provoquer un report de charge sur les membres de l'équipe restants et, à terme, menacer le maintien du service.</p>
Les médecins généralistes	<p>1 commune sur 4 est localisée à + de 7 min. d'un MG sans dépasser 15 minutes. La Charente a connu une baisse de 20% des médecins généralistes exerçant en libéral ou en mixte en 9 ans. Certains bassins de vie cumulent faible densité et forte diminution(+ de 30%) des effectifs (Cognac, Barbezieux Saint-Hilaire, La Rochefoucauld, Montbron et du Chabanais). Alors que l'âge moyen des médecins est plus élevé qu'en moyenne régionale et nationale, un non-renouvellement générationnel est quasi certain avec un creux important dans les années à venir dans un contexte d'augmentation de la population.</p>

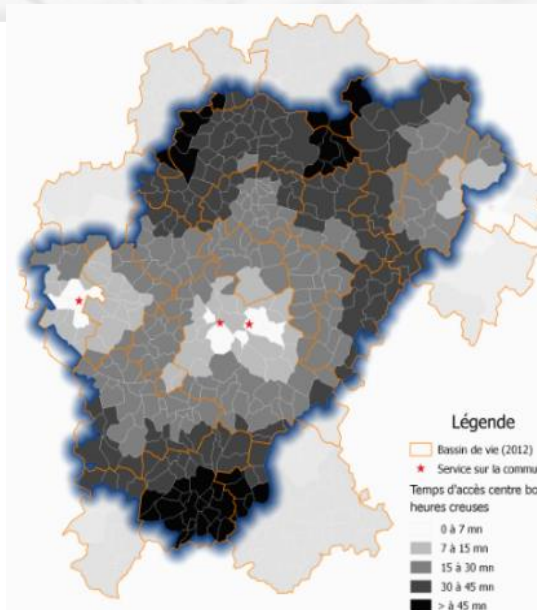
Thème n°6 - SERVICES DE SANTÉ – Cartographies

Les urgences



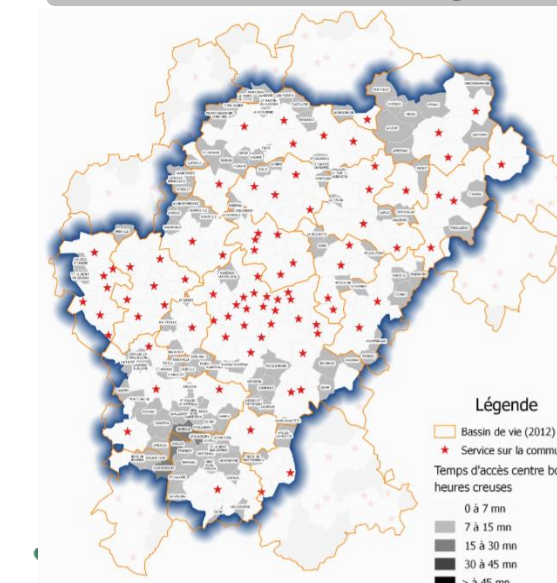
EPCI		
CA du Grand Angoulême	11,8	
CC Bandiat-Tardoire	25,4	439
CC Braconnne et Charente	16,3	
CC Charente Boême Charraud	14,6	
CC de Grande Champagne	12,7	
CC de Haute Charente	26,6	3797
CC de Jarnac	13,7	
CC de la Boixe	22,1	214
CC de la Région de Châteauneuf	17,4	
CC de la Vallée de l'Échelle	23,3	
CC des 4B Sud Charente	15,4	96
CC d'horté et Lavalette	32,3	2547
CC du Confolentais	15,6	
CC du Pays d'Aigre	26,1	941
CC du Pays Manslois	20,2	
CC du Rouillacais	25,7	2095
CC Grand Cognac	10,9	
CC Seuil Charente Périgord	37,4	6625
CC Tude et Dronne	35,3	11050
CC Val de Charente	11,9	

Les maternités



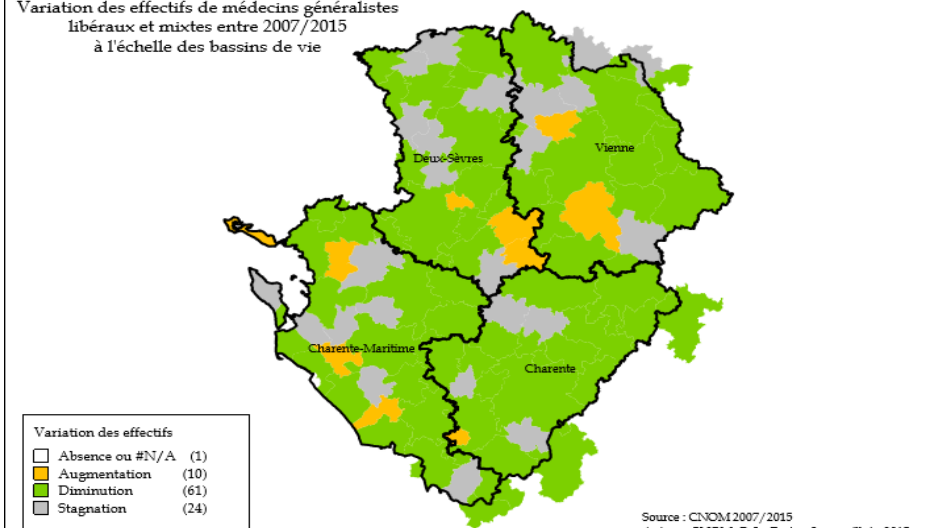
EPCI		
CA du Grand Angoulême	7,9	
CC Bandiat-Tardoire	23,9	439
CC Braconnne et Charente	16,3	
CC Charente Boême Charraud	14,6	
CC de Grande Champagne	14,8	
CC de Haute Charente	30,9	10563
CC de Jarnac	13,7	
CC de la Boixe	23,1	547
CC de la Région de Châteauneuf	20,0	
CC de la Vallée de l'Échelle	12,6	
CC des 4B Sud Charente	29,5	6771
CC d'horté et Lavalette	26,7	619
CC du Confolentais	38,0	6323
CC du Pays d'Aigre	39,5	4629
CC du Pays Manslois	29,2	3149
CC du Rouillacais	26,0	2095
CC Grand Cognac	10,9	
CC Seuil Charente Périgord	28,8	3787
CC Tude et Dronne	46,7	12568
CC Val de Charente	39,1	13947

Les médecins généralistes



EPCI		
CA du Grand Angoulême	0,8	
CC Bandiat-Tardoire	5,0	2210
CC Braconnne et Charente	3,3	1192
CC Charente Boême Charraud	2,8	404
CC de Grande Champagne	3,2	448
CC de Haute Charente	5,0	2978
CC de Jarnac	3,4	
CC de la Boixe	4,6	695
CC de la Région de Châteauneuf	6,0	1278
CC de la Vallée de l'Échelle	2,3	
CC des 4B Sud Charente	8,5	7583
CC d'horté et Lavalette	6,5	2510
CC du Confolentais	5,6	3958
CC du Pays d'Aigre	7,3	2106
CC du Pays Manslois	4,7	587
CC du Rouillacais	6,1	1508
CC Grand Cognac	4,1	2420
CC Seuil Charente Périgord	5,8	2333
CC Tude et Dronne	6,4	2950
CC Val de Charente	6,1	3210

Variation des effectifs de médecins généralistes libéraux et mixtes entre 2007/2015 à l'échelle des bassins de vie



Source : CNOM 2007/2015
Auteur : CNOM, G. Le Breton-Lerouvillois, 2015

► Thème n°6 - SERVICES DE SANTÉ – Enjeux et pistes d'action

1) Comment dynamiser le renouvellement démographique des MG?

L'enjeu du renouvellement des MG sera majeur dans les années à venir. De nombreuses actions sont possibles (Pacte territoire santé notamment) qu'il est nécessaire de coordonner dans un plan d'action dédié. IL sera important d'inciter les nouveaux médecins à devenir correspondant SAMU.

Pistes → a) se rapprocher des facultés de médecine, b) développer l'accueil de stagiaires, c) constituer une cellule dédiée à l'accueil des nouveaux médecins, d) Créer les conditions d'un exercice attractif

2) Comment faire aussi bien avec moins de médecins?

Même en cas de relance démographique, les nouvelles arrivées ne combleront pas les départs. Il faudra trouver les modes organisationnels qui permettront de mieux valoriser le temps des médecins

Pistes → a) finaliser la couverture du territoire par les contrats locaux de santé, c) développer la télémédecine / téléconsultation, ...

3) Comment sécuriser le renouvellement des spécialistes?

La raréfaction des spécialistes devient une menace pour le maintien de certains services.

Pistes → a) plan d'action de l'ARS pour l'ensemble des recrutements de spécialistes, b) Identifier les postes stratégiques pouvant mettre en danger le maintien d'un service et devant faire l'objet d'une anticipation des départs.

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► Thème n°7 - SERVICES SOCIAUX – Les chiffres clés

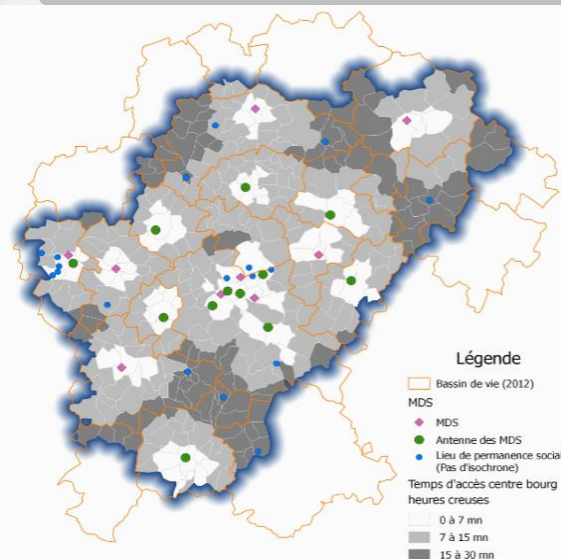
Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Les MDS	15 min	12 min	66 %	10,9 %	104		0	5/7	55%
Hébergements PA	15 min	6 min		0,03 %	1		112	7j/7	
Hébergements PH	30 min	12 min		0,03 %	1		112	7j/7	
L'aide à domicile			41 %				20	7j/7	63%

► Thème n°7 - SERVICES SOCIAUX – Les principaux constats

Service	Grands constats
Les MDS	<ul style="list-style-type: none"> -80% des communes de la Charente à moins de 15 minutes d'une MDS ou d'une antenne, aucune à plus d'1/2 heure. -Des permanences bien localisées dans les zones les plus éloignées du réseau principal -Pourrait constituer la base d'un réseau structurant pour l'accès aux services sociaux -absence de portail internet
Hébergements PA	<ul style="list-style-type: none"> -nombre de places et répartition territoriale relativement satisfaisants: aucune commune à plus de 15 minutes. -une optimisation de l'existant devra être privilégiée -le coût n'est pas un frein: 42 établissements sont habilités à l'aide sociale -impacts du vieillissement sur la demande et sa réalité territoriale : réinterroger la répartition géographique de l'offre -le nombre de bénéficiaires ayant le statut handicapé entrant en EPHAD augmente régulièrement.
Hébergements PH	<ul style="list-style-type: none"> -répartition territoriale relativement satisfaisants -la Charente était en déficit par rapport aux autres départements de la Région. -trois projets, récents ou à venir vont améliorer la situation: + 65 places entre fin 2015 et fin 2017 -un débat sur les délais d'obtention de places -des difficultés à répondre à des demandes portant sur des handicaps plus rares malgré des besoins de place limités.
L'aide à domicile	<ul style="list-style-type: none"> -service rendu au domicile des bénéficiaires. couvre l'ensemble du territoire -à certaines périodes sur certains territoires, un relatif affaiblissement des capacités d'intervention au domicile peut être

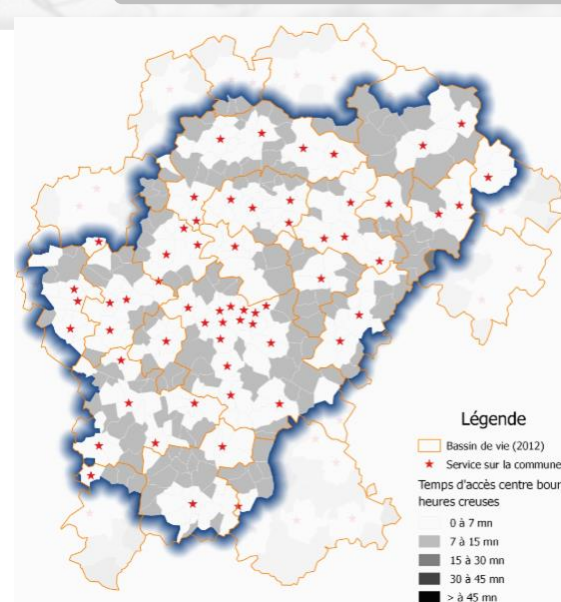
► Thème n°7 - SERVICES SOCIAUX – Cartographies

Les MDS



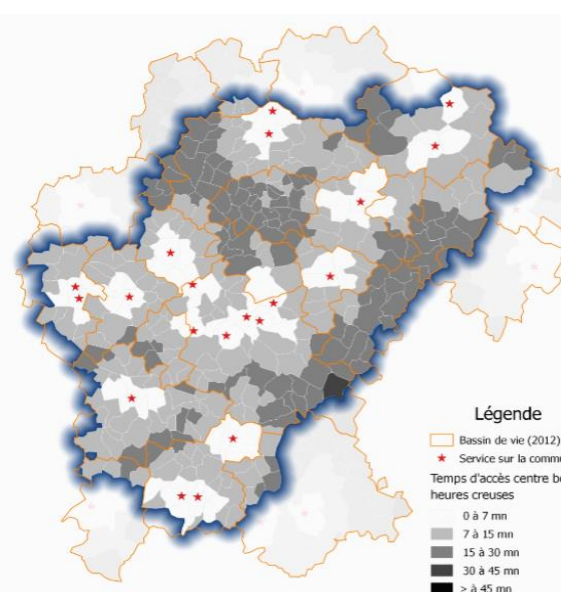
EPCI			
CA du Grand Angoulême	4,8		
CC Bandiat-Tardoire	8,6		
CC Braconne et Charente	11,9	834	
CC Charente Boëme Charraud	11,3	263	
CC de Grande Champagne	14,1	1608	
CC de Haute Charente	15,9	11834	
CC de Jarnac	8,2		
CC de la Boixe	11,6	1985	
CC de la Région de Châteauneuf	8,5		
CC de la Vallée de l'Echelle	7,6		
CC des 4B Sud Charente	13,5	4466	
CC d'horte et Lavalette	14,0	1395	
CC du Confolentais	15,4	4750	
CC du Pays d'Aigre	18,2	2906	
CC du Pays Manslois	9,1		
CC du Rouillacais	9,1		
CC Grand Cognac	9,6	516	
CC Seuil Charente Périgord	9,3	96	
CC Tude et Dronne	13,9	6322	
CC Val de Charente	11,7	1481	

Hébergements personnes âgées



EPCI			
CA du Grand Angoulême	2,5		
CC Bandiat-Tardoire	7,4		
CC Braconne et Charente	9,3		
CC Charente Boëme Charraud	5,9		
CC de Grande Champagne	4,5		
CC de Haute Charente	6,5	96	
CC de Jarnac	6,3		
CC de la Boixe	5,5		
CC de la Région de Châteauneuf	6,3		
CC de la Vallée de l'Echelle	6,9		
CC des 4B Sud Charente	7,0		
CC d'horte et Lavalette	6,5		
CC du Confolentais	6,7		
CC du Pays d'Aigre	7,9		
CC du Pays Manslois	5,1		
CC du Rouillacais	5,7		
CC Grand Cognac	6,4		
CC Seuil Charente Périgord	5,9		
CC Tude et Dronne	7,0		
CC Val de Charente	7,1		

Hébergements adultes handicapés



EPCI			
CA du Grand Angoulême	6,1		
CC Bandiat-Tardoire	9,1		
CC Braconne et Charente	11,1		
CC Charente Boëme Charraud	9,5		
CC de Grande Champagne	12,3		
CC de Haute Charente	15,4		
CC de Jarnac	8,1		
CC de la Boixe	16,7		
CC de la Région de Châteauneuf	11,3		
CC de la Vallée de l'Echelle	12,6		
CC des 4B Sud Charente	12,4		
CC d'horte et Lavalette	19,0	123	
CC du Confolentais	11,8		
CC du Pays d'Aigre	20,1		
CC du Pays Manslois	17,0		
CC du Rouillacais	8,2		
CC Grand Cognac	8,2		
CC Seuil Charente Périgord	20,0		
CC Tude et Dronne	9,2		
CC Val de Charente	11,5		

► Thème n°7 - SERVICES SOCIAUX – Enjeux et pistes d'action

1) Anticiper les impacts du vieillissement sur la territorialisation de l'offre

L'offre actuelle répond à la demande mais les besoins ont déjà évolué depuis l'actuel schéma gérontologique. Cette anticipation sera d'autant plus indispensable que les possibilités de créations de nouvelles places seront très limitées et qu'une optimisation de l'existant devra être privilégiée.

Pistes → a) réinterroger la répartition géographique de l'offre au regard des impacts du vieillissement sur la demande et sa réalité territoriale, b) adapter l'offre à l'augmentation du nombre de personnes âgées très dépendantes, c) créer (ou adapter) des capacités d'accueil handicapé au sein des EHPAD.

2) Renforcer l'accompagnement des PH et diversifier l'offre d'accueil

Les augmentations de capacité permettent de répondre à la demande.

Pistes → a) d'intensifier l'accompagnement ; b) de développer l'accueil à domicile accompagné (système de familles gouvernantes ou autres) plutôt que la création de places en structure, c) de renforcer la collaboration entre les associations afin d'améliorer, la connaissance, l'articulation et la complémentarité de l'offre.

3) Quel observation / suivi des bénéficiaires?

→ Dans un contexte où cohabite: une dynamique structurante de dématérialisation de la délivrance des services (gain en efficacité), des difficultés d'accès aux services voir non accès au droit chez certains bénéficiaires, des enjeux de renforcement des liens entre services : aide à domicile, EHPAD, ... les acteurs sociaux ne devraient-ils pas se rapprocher afin de partager l'information relative aux ayant droit, mieux cibler leur action sur les bénéficiaires les plus en difficultés,

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► Thème n°8 - PRISE EN CHARGE DE L'ENFANCE – Les chiffres clés

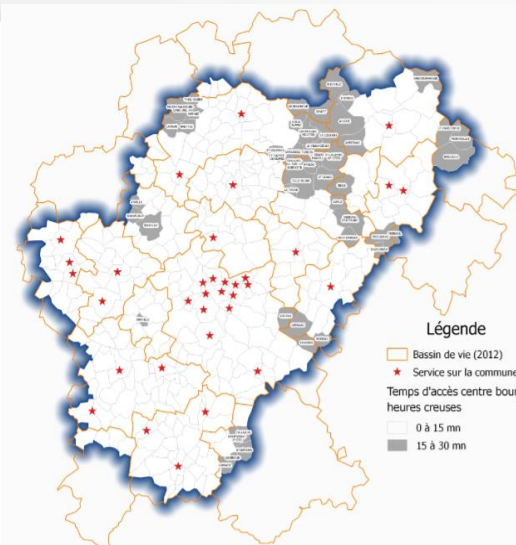
Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires
EAJE	15 min	12 min	71 %	9,8 %	95	1	15	Lundi-samedi	65%
ALSH	15 min	8 min	76 %	1,2 %	13		15	Lundi-samedi	

► Thème n°8 - PRISE EN CHARGE DE L'ENFANCE – Les principaux constats

Service	Grands constats
EAJE	<ul style="list-style-type: none"> -la couverture territoriale en EAJE s'améliore avec 6 nouveaux centres d'accueil ouverts depuis 10 ans (+10%) -certaines parties du territoire sont moins couvertes (1 zone de déficit) mais il y a aussi moins de jeunes enfants. -sur certains secteurs, des délais courts peuvent s'observer pour obtenir une place en crèche (listes d'attente). -des projets sont actuellement en cours de négociation : pour 50 places environ -Les assistantes maternelles sont présentes sur l'ensemble du territoire (1 min. de trajet en moyenne) -Les difficultés sont plus liées : <ol style="list-style-type: none"> 1) à l'accueil des enfants porteurs de handicap 2) aux parents en parcours de retour vers l'emploi ou travaillant en horaires atypiques.
ALSH	<ul style="list-style-type: none"> -avec seulement 13 communes à + de 15 minutes, la couverture du territoire apparaît très satisfaisante. -aucune zone de déficit chronique n'apparaît : les 12 communes éloignées sont relativement dispersées -l'offre d'accueil de loisir sans hébergement couvre actuellement l'ensemble des besoins sur le territoire

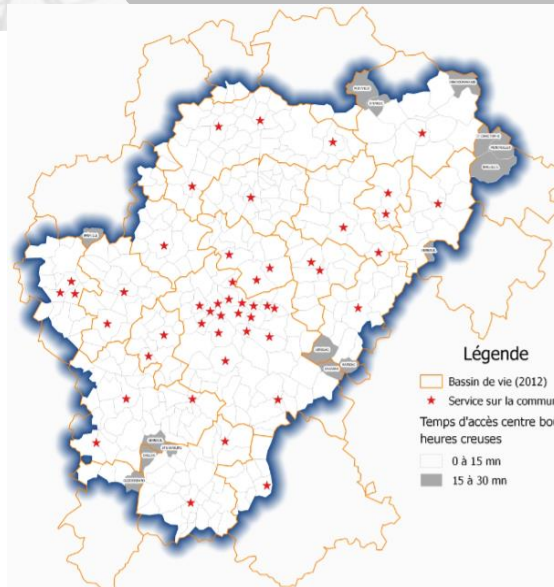
Thème n°8 - PRISE EN CHARGE DE L'ENFANCE – Cartographies

Les EAJE

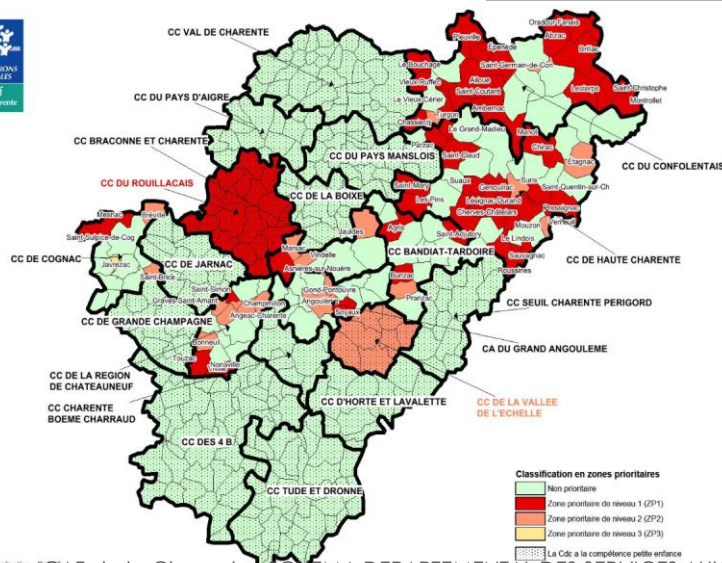


EPCI			
CA du Grand Angoulême	1,1		
CC Bandiat-Tardoire	8,9		
CC Braconne et Charente	9,1		
CC Charente Boême Charraud	6,5		
CC de Grande Champagne	8,3		
CC de Haute Charente	13,6	6469	
CC de Jarnac	8,1		
CC de la Boixe	8,2		
CC de la Région de Châteauneuf	11,9	215	
CC de la Vallée de l'Echelle	11,0	735	
CC des 4B Sud Charente	7,8		
CC d'Orthe et Lavalette	8,2		
CC du Confolentais	15,7	4750	
CC du Pays d'Aigre	9,5		
CC du Pays Manslois	9,7	666	
CC du Rouillacais	13,0	2317	
CC Grand Cognac	5,9		
CC Seuil Charente Périgord	9,7	780	
CC Tude et Dronne	9,3	1466	
CC Val de Charente	11,4	1250	

Centres de loisirs



EPCI			
CA du Grand Angoulême	0,6		
CC Bandiat-Tardoire	6,8		
CC Braconne et Charente	3,3		
CC Charente Boême Charraud	6,5		
CC de Grande Champagne	8,3		
CC de Haute Charente	7,7	1152	
CC de Jarnac	8,1		
CC de la Boixe	8,0		
CC de la Région de Châteauneuf	5,9		
CC de la Vallée de l'Echelle	7,0		
CC des 4B Sud Charente	8,9	784	
CC d'Orthe et Lavalette	8,2		
CC du Confolentais	9,9	1636	
CC du Pays d'Aigre	9,2		
CC du Pays Manslois	9,1		
CC du Rouillacais	7,9		
CC Grand Cognac	7,3	516	
CC Seuil Charente Périgord	9,7	780	
CC Tude et Dronne	7,4		
CC Val de Charente	8,3		



Source : CAF de la Charente - SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES - Comité stratégique du 13/04/2016

► Thème n°8 - PRISE EN CHARGE DE L'ENFANCE – Enjeux et pistes d'action

1) Adapter l'offre d'accueil aux besoins de jeunes

L'offre couvre les besoins. Les objectifs sont qualitatifs plus que quantitatifs.

Pistes → a) développer une offre d'accueil adaptée aux besoins (soutien aux expérimentations et aux initiatives jeunesse, appui sur le réseau des référents jeunesse des territoires de la Charente pour la construction d'une vision commune du public, de ses besoins et des moyens à déployer...), b) accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, dans la redéfinition de leur politique jeunesse dans le cadre de la réforme territoriale (financement d'une fonction de coordination ...), c) soutenir l'autonomie des jeunes (projet habitat jeune), d) mutualiser les actions autour de la réussite scolaire et de l'épanouissement des enfants, de l'éducation à la citoyenneté et au bien vivre ensemble dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale ; e) accompagner les promeneurs du Net, f) soutenir les dispositifs permettant le départ en vacances des enfants et des jeunes ; g) améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun. L'objectif 2016 étant la mise en place d'équipes relais dans les Alsh volontaires, h) adapter le dispositif de formation Bafa-Bafd afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et des Alsh.

2) Quelles marges d'adaptation / réponse aux besoins spécifiques des parents?

→ Pour les EAJE, réflexion possible sur les horaires atypiques

L'offre d'accueil est suffisante en nombre de places proposées, mais il est nécessaire de promouvoir l'accueil par les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s. Les efforts des 5 années qui viennent porteront sur la satisfaction des besoins de garde atypiques:

a) les difficultés d'accès pour les enfants porteurs de handicap: un coordinateur pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans tous les lieux d'accueil de droit commun du département a été recruté. Il fait le lien entre les familles, les lieux d'accueil ou les assistantes maternelles et les lieux de soins. et b) les parents en retour vers l'emploi ou en parcours d'insertion: un groupe de travail PMI, Caf, Msa a été mis en place afin de trouver des solutions. Il y a une réflexion sur la faisabilité de l'extension de l'expérimentation menée à Cognac sur le service de garde à domicile mais cela aura un coût important.

Ces constats inscrivent le département dans une logique de veille, veille quant à sa capacité à offrir de manière durable une place d'accueil à chaque jeune enfant, mais aussi veille quant à sa capacité à apporter aux familles une réponse qualitative et diversifiée.

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► Thème n°9 – L'EDUCATION – Les chiffres clés

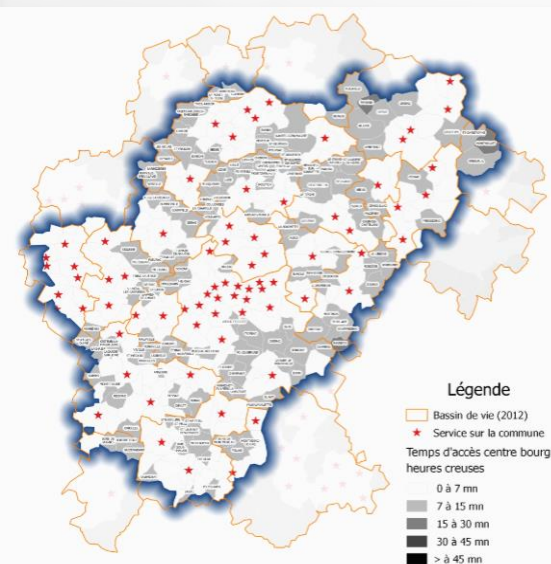
Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Ecoles maternelles	7 min	6 min	86 %	16,9 %	157	3	15	5jrs/7	79%
Ecoles élémentaires	7 min	2 min	88%	1,2 %	18		15	5jrs/7	82%
Les collèges	15 min	9 min	86 %	3,3 %	28		10	5jrs/7	82%
Les lycées	30 min	14 min	81 %	0	0		10	5jrs/7	81%

► Thème n°9 – L'EDUCATION – Les principaux constats

Service	Grands constats
Ecoles maternelles et élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> -le seuil de 7 minutes est dépassé pour 40% des communes pour les maternelles, 16 communes pour les élémentaires -3 zones de déficit peuvent être identifiées pour les écoles maternelles autour de Mainzac, Montrollet et Epénède -la population scolaire n'a cessé de décroître, notamment dans les zones rurales peu attractives -62% d'élèves accueillis dans des écoles de moins de 3 classes -certaines écoles ne comptent que 11 ou 12 élèves par classe -nécessité de regrouper les élèves et de mutualiser les moyens pour faire perdurer une offre éducative de qualité
Les collèges	<ul style="list-style-type: none"> -la sectorisation, datant du milieu des années 1970, avait été définie sur la base des bassins de population -la couverture du territoire s'est maintenue y compris dans les zones rurales malgré une légère baisse démographique -le seuil de 15 minutes est largement respecté en Charente, seules 26 communes, se retrouvent au-delà. -Les projections indiquent une probable baisse des effectifs dans les années à venir (-5% environ).
Les lycées	<ul style="list-style-type: none"> -le seuil de 30 minutes maximum est totalement respecté en Charente. -Aucune commune ne se retrouve au-delà de ce seuil. -perspective de baisse des effectifs -la taille des internats représente un véritable enjeu avec aujourd'hui des problèmes de tension sur les places.

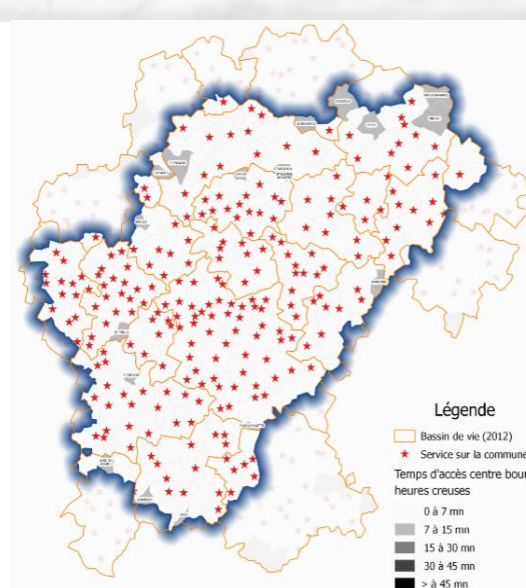
► Thème n°9 – L'EDUCATION – Cartographies

Ecoles maternelles



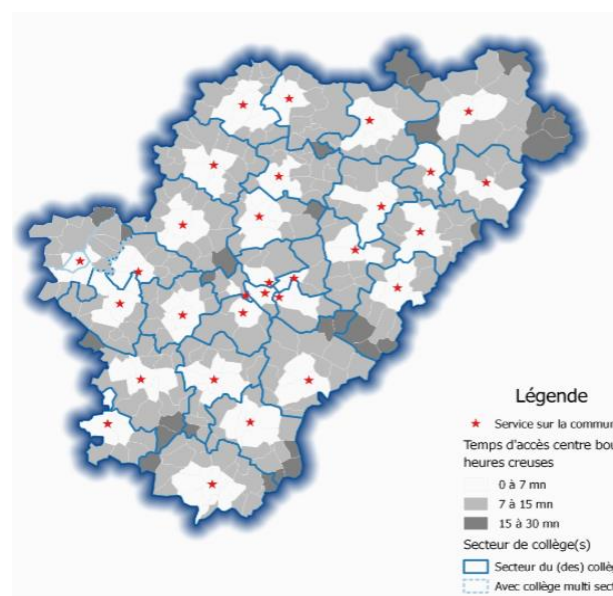
EPCI		
CA du Grand Angoulême	0,5	
CC Bandial-Tardoire	6,1	2767
CC Braconne et Charente	3,6	1326
CC Charente Boème Charraud	3,9	1980
CC de Grande Champagne	4,3	791
CC de Haute Charente	6,0	8144
CC de Jarnac	5,4	4656
CC de la Boixe	5,4	1525
CC de la Région de Châteauneuf	6,3	3082
CC de la Vallée de l'Echelle	6,7	2895
CC des 4B Sud Charente	6,5	5224
CC d'horte et Lavalette	7,6	2944
CC du Confolentais	7,0	3815
CC du Pays d'Aigre	8,5	2436
CC du Pays Manslois	6,9	3721
CC du Rouillacais	6,9	3218
CC Grand Cognac	3,2	
CC Seuil Charente Périgord	8,7	3882
CC Tude et Dronne	6,0	2704
CC Val de Charente	6,5	4490

Ecoles élémentaires



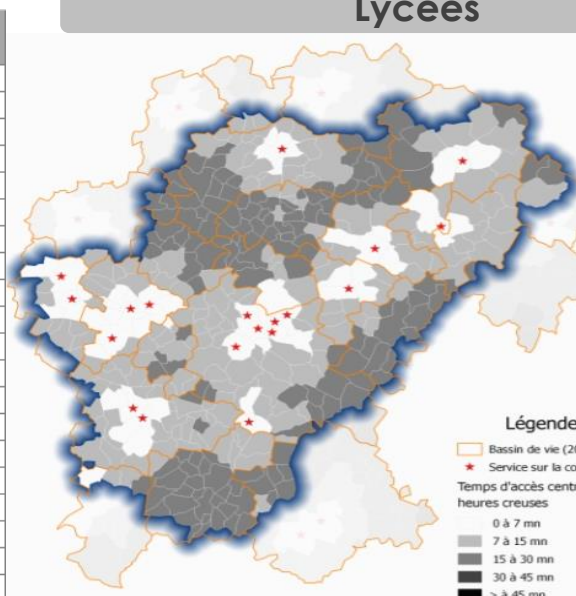
EPCI		
CA du Grand Angoulême	0,0	
CC Bandial-Tardoire	0,6	
CC Braconne et Charente	0,9	
CC Charente Boème Charraud	0,0	
CC de Grande Champagne	1,4	282
CC de Haute Charente	2,3	264
CC de Jarnac	0,6	
CC de la Boixe	1,0	
CC de la Région de Châteauneuf	2,1	
CC de la Vallée de l'Echelle	0,0	
CC des 4B Sud Charente	2,7	534
CC d'horte et Lavalette	2,8	98
CC du Confolentais	3,5	1830
CC du Pays d'Aigre	3,1	557
CC du Pays Manslois	2,4	164
CC du Rouillacais	2,4	203
CC Grand Cognac	0,5	
CC Seuil Charente Périgord	1,9	
CC Tude et Dronne	2,7	160
CC Val de Charente	4,1	176

Collèges



EPCI		
CA du Grand Angoulême	5,2	
CC Bandial-Tardoire	8,7	502
CC Braconne et Charente	11,4	1192
CC Charente Boème Charraud	9,9	
CC de Grande Champagne	9,5	
CC de Haute Charente	8,5	1152
CC de Jarnac	9,1	387
CC de la Boixe	6,9	
CC de la Région de Châteauneuf	8,7	1050
CC de la Vallée de l'Echelle	13,1	1542
CC des 4B Sud Charente	9,5	1071
CC d'horte et Lavalette	8,4	
CC du Confolentais	10,3	2036
CC du Pays d'Aigre	9,3	
CC du Pays Manslois	9,4	
CC du Rouillacais	8,3	
CC Grand Cognac	9,6	516
CC Seuil Charente Périgord	10,0	780
CC Tude et Dronne	9,2	1335
CC Val de Charente	8,6	166

Lycées



EPCI		
CA du Grand Angoulême	5,0	
CC Bandial-Tardoire	8,8	
CC Braconne et Charente	10,9	
CC Charente Boème Charraud	11,0	
CC de Grande Champagne	8,9	
CC de Haute Charente	11,4	
CC de Jarnac	6,2	
CC de la Boixe	19,6	
CC de la Région de Châteauneuf	12,7	
CC de la Vallée de l'Echelle	12,6	
CC des 4B Sud Charente	11,9	
CC d'horte et Lavalette	15,8	
CC du Confolentais	14,9	
CC du Pays d'Aigre	22,2	
CC du Pays Manslois	17,2	
CC du Rouillacais	17,3	
CC Grand Cognac	6,9	
CC Seuil Charente Périgord	20,0	
CC Tude et Dronne	18,9	
CC Val de Charente	11,4	

► Thème n°9 – L'EDUCATION – Enjeux et pistes d'action

1) Accompagner la rationalisation de la carte scolaire en assurant le respect d'un temps d'accès à ne pas dépasser

Une continuation de la rationalisation de la carte scolaire est prévue par l'éducation nationale. Elle ne doit pas être subie mais anticipée et accompagnée par les élus locaux dans une vision géographique à l'échelle supra communale. Cette optimisation doit tenir compte des enjeux de maintien d'une proximité du service et d'un temps maximal d'accès aux écoles.

→ Pistes: a) utiliser le protocole ruralité, activé à la prochaine rentrée scolaire pour 3 ans, afin de mener une concertation à l'échelle intercommunale sur le maillage des écoles maternelles et élémentaires, b) mettre à disposition des élus, la grille de critères et les données leur permettant de choisir le réseau d'écoles à pérenniser (évolution des effectifs, flux, temps de trajet maximal...),

2) Envisager une possible évolution de la carte des collèges dans le cadre d'une réflexion sur les conditions de réussite scolaire

Si la baisse d'effectifs identifiée se confirme, cela amènera le Département et l'Éducation Nationale à réfléchir à une nouvelle organisation territoriale si la capacité est suffisante et les modifications n'ont pas d'effets trop négatifs sur les élèves (temps de transport scolaire notamment). Si une réorganisation est effectuée, elle le sera sur la base de critères objectifs, tant quantitatifs que qualitatifs.

3) Maintenir une offre de places d'internat répondant à la demande

III) Evaluation de l'accessibilité des services

► Thème n°10 – SERVICES de l'EMPLOI – Les chiffres clés

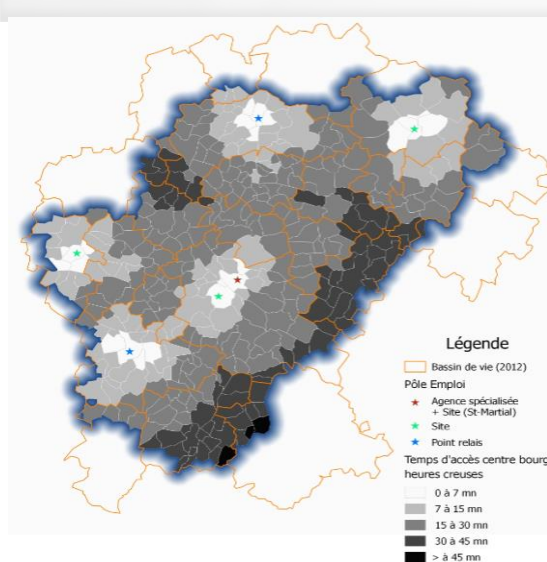
Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Pôle emploi	30 min	21 min	53 %	7,5 %	75	3	11	5jrs/7	48%
Cap emploi	30 min	13 min		0,03 %	1		6	5jrs/7	
Mission locale	30 min	9 min	53 %	0	0		2	5jrs/7	48%

► Thème n°10 – SERVICES de l'EMPLOI – Les principaux constats

Service	Grands constats
Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> -objectif de positionner tous les demandeurs d'emploi à moins de 30 minutes -80% des communes respectent ce seuil. 75 communes, réparties sur 3 zones le dépasse. -pôle emploi réalise, des entretiens délocalisés sur les sites du Département (9 MDS et les CCAS Cognac et Angoulême) -une offre de service 100% web a été développée: inscription, visio, web dating , ... -un important travail d'information des partenaires sur la mise en place des services en ligne a été réalisé -les personnes maitrisant peu la langue ou les outils informatiques peuvent rencontrer des difficultés pour y accéder
Cap emploi	<ul style="list-style-type: none"> -bon maillage du territoire (1 permanence supprimée): l'ensemble des communes (sauf Combier) sont à – de 30 min. -recherche d'optimisation du temps de travail des agents : réflexion sur le déploiement d'entretiens à distance -réflexion sur le regroupement de permanences (Cap Emploi pourrait être intéressé par les nouvelles MSAP) -certains lieux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et un travail devra être réalisé sur ce point.
Mission locale	<ul style="list-style-type: none"> -la quasi intégralité du territoire à moins de 15 minutes mais sur la MLI Arc Charente, 75% des jeunes n'ont pas le permis et ses agents consacre 1,5 ETP de déplacement par an. -l'arrivée de la Garantie jeune bouscule l'organisation actuelle et oblige les MLI à recentrer leur offre de services -une tentative de déploiement de services en visioconférence avait été réalisée vers 2010 mais le financement a été arrêté -inexistence ou faiblesse des sites web

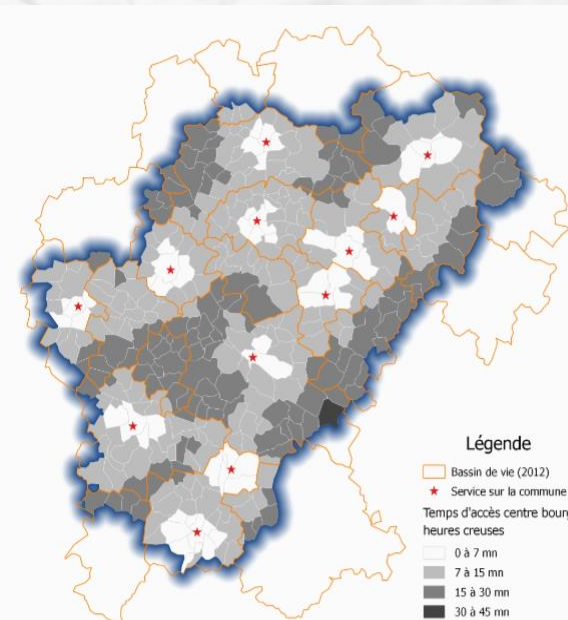
Thème n°10 – SERVICES de l'EMPLOI – Cartographies

Pôle emploi



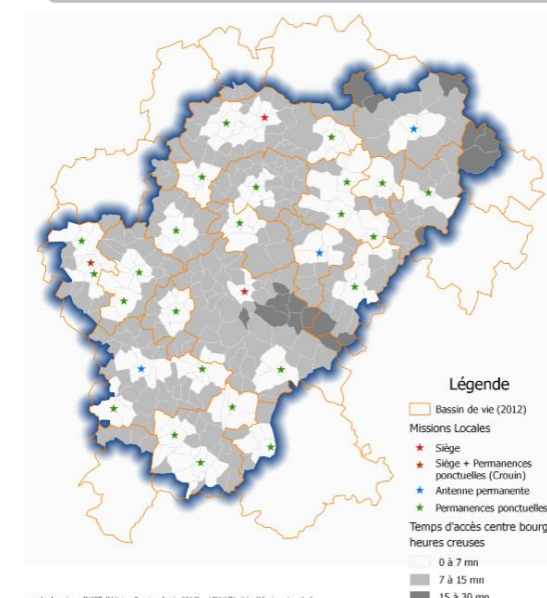
EPCI	Temps d'accès (mn)	Population
CA du Grand Angoulême	10,1	
CC Bandiat-Tardoire	26,0	439
CC Braconnne et Charente	17,6	
CC Charente Boëme Charraud	11,9	
CC de Grande Champagne	15,4	
CC de Haute Charente	27,8	4318
CC de Jarnac	15,8	
CC de la Boixe	22,9	214
CC de la Région de Châteauneuf	17,7	
CC de la Vallée de l'Echelle	21,1	
CC des 4B Sud Charente	15,2	96
CC d'horte et Lavalette	27,4	923
CC du Confolentais	15,8	
CC du Pays d'Aigre	26,1	941
CC du Pays Manslois	20,3	
CC du Rouillacais	27,5	2095
CC Grand Cognac	9,6	
CC Seuil Charente Périgord	37,2	6625
CC Tude et Dronne	34,9	10786
CC Val de Charente	11,9	

Cap emploi



EPCI	Temps d'accès (mn)	Population
CA du Grand Angoulême	13,4	
CC Bandiat-Tardoire	8,6	
CC Braconnne et Charente	16,9	
CC Charente Boëme Charraud	18,8	
CC de Grande Champagne	15,4	
CC de Haute Charente	13,3	
CC de Jarnac	13,3	
CC de la Boixe	11,7	
CC de la Région de Châteauneuf	18,4	
CC de la Vallée de l'Echelle	12,9	
CC des 4B Sud Charente	13,3	
CC d'horte et Lavalette	18,8	123
CC du Confolentais	15,0	
CC du Pays d'Aigre	18,2	
CC du Pays Manslois	9,1	
CC du Rouillacais	9,1	
CC Grand Cognac	9,6	
CC Seuil Charente Périgord	20,2	
CC Tude et Dronne	9,6	
CC Val de Charente	11,7	

Missions locales



EPCI	Temps d'accès (mn)	Population
CA du Grand Angoulême	11,5	
CC Bandiat-Tardoire	8,6	
CC Braconnne et Charente	13,1	
CC Charente Boëme Charraud	12,3	
CC de Grande Champagne	8,3	
CC de Haute Charente	7,8	
CC de Jarnac	7,9	
CC de la Boixe	6,9	
CC de la Région de Châteauneuf	8,4	
CC de la Vallée de l'Echelle	16,6	
CC des 4B Sud Charente	7,7	
CC d'horte et Lavalette	8,4	
CC du Confolentais	9,9	
CC du Pays d'Aigre	9,2	
CC du Pays Manslois	9,0	
CC du Rouillacais	8,1	
CC Grand Cognac	5,9	
CC Seuil Charente Périgord	9,7	
CC Tude et Dronne	7,1	
CC Val de Charente	8,3	

able à l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

► **Thème n°10 – SERVICES de l'EMPLOI – Enjeux et pistes d'action**

1) Profiter de l'optimisation de la gestion du grand public pour améliorer l'accompagnement des publics les plus en difficultés

La dynamique de dématérialisation des services s'est renforcée depuis début 2016 avec l'inscription et l'obligation d'échanger en dématérialisé. Cette approche peut constituer une barrière pour certains publics peu à l'aise avec internet. Elle interroge aussi sur son efficacité dans les zones disposant d'une connexion limitée.

→ Pistes: redéployer une partie du temps économisé grâce au développement de l'auto-administration de leur dossiers par les bénéficiaires en faveur d'un accompagnement renforcé des publics les plus en difficultés (ex: redéployer 2 ou 3 permanences dans les zones de déficit, proposer des RDV au domicile, ...)

2) Renforcer le recours à internet pour un service ciblant des bénéficiaires de 15 à 25 ans

Au contraire de pôle emploi, les MLI charentaises ne mobilisent quasiment pas internet afin de donner accès à leurs services alors qu'elles s'adressent à un public jeune. Cela constitue un champ d'amélioration et d'optimisation important que leur permettrait d'économiser et redéployer du temps sur de l'accompagnement.

→ Pistes: 1) développer une offre de services en ligne (via le réseau national?), 2) Travailler en partenariat avec les opérateurs de transport afin de favoriser la mobilités des jeunes.